



Christina épouse Serguei

Christina Onassis, l'une des femmes les plus riches du monde, semble avoir renoncé à la somptueuse existence que lui assurait sa fortune, pour vivre une vie simple et discrète en Union Soviétique. La fille du riche armateur Aristote Onassis, âgée de 27 ans, est devenue hier l'épouse de Serguei Kauzov, pour l'instant sans emploi. C'est son troisième mari en trois ans.

—page E 16



Diplomates et politiciens abandonnent Dalila

Le retour de Dalila Maschino auprès de son époux au Canada paraît fortement compromis, du moins dans les circonstances présentes. Les autorités québécoises sont d'avis que l'envoi en Algérie d'une commission rogatoire pourrait compromettre toute action judiciaire ultérieure, tandis que le gouvernement fédéral ne pense pas que la Couronne possède pour l'instant suffisamment de preuves pour avoir gain de cause.

—page A 3

la presse

12.05
RECAST

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTRÉAL, MERCREDI, 2 AOÛT 1978, 94e ANNÉE, no 73, 100 PAGES, 8 CAHIERS

25 CENTS
ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.75

MÉTÉO

Ensoleillé avec passages nuageux
Maximum: 28
Demain: averse
Détails à la page A 2



TU SAIS MON AMOUR, JE FAIS DES TAS DE PROJETS POUR QUAND ON AURA REÇU LES 85 PIASSES

Girard

\$1.5 million pour son sperme

SAN FRANCISCO (Reuter) — Cinquante actions en justice viennent d'être engagées contre une banque de sperme de San Francisco qui est accusée de grave négligence.

Les plaignants sont des hommes qui ont subi une vasectomie ou qui, craignant de devenir stérile, avaient effectué des dépôts de sperme à la banque où il était congelé. Récemment toutefois une cuve d'azote liquide s'est renversée sur une grande partie des dépôts qui sont désormais inutilisables.

L'un des plaignants, un homme qui avait effectué un dépôt il y a six ans et qu'une maladie a depuis rendu stérile, réclame un million et demi de dollars en dommages et intérêts.



Pas d'élections mais un programme d'austérité

Trudeau réduira taxes et dépenses

par Mario FONTAINE de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Désireux de stimuler l'économie et de combattre l'inflation et le chômage, le premier ministre Trudeau a annoncé hier son intention de procéder à un changement majeur dans l'ordre de priorité des projets gouvernementaux, et d'adopter, pour ce faire, les mesures suivantes:

- réduction de \$2 milliards des dépenses prévues par l'Etat, couplée à une diminution des dépenses gouvernementales et des taxes;
- gel des effectifs dans la fonction publique fédérale, et réduction du nombre des fonctionnaires dès l'an prochain. La ligne de conduite du gouvernement: produire plus à moindre coût;
- durcissement de la position de l'Etat dans ses négociations salariales dans le secteur public. En termes de salaires et de bé-

néfices, celui-ci suivra le secteur privé au lieu de le devancer;

- moins d'intrusions gouvernementales dans le monde des affaires et dans la vie privée des gens;
- transformation du ministère des Postes en une société de la Couronne, afin que les Canadiens puissent à nouveau jouir d'un service postal sérieux et efficace.

Texte de l'allocution de M. Trudeau en page A 8

Le Premier ministre a précisé que ces mesures seront appliquées au cours des semaines à venir. Il a d'ailleurs rappelé d'urgence ses principaux ministres à Ottawa, et entreprendra avec eux une série d'entretiens au début de la semaine prochaine.

Ce branle-bas économique écarte toute possibilité d'une

— Voir TRUDEAU, page A 2



Labatt veut le Canadien

Le club de hockey Canadien, l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses équipes sportives professionnelles d'Amérique du Nord, pourrait d'ici peu changer de mains. En effet, des rumeurs de plus en plus nombreuses veulent que le Canadien puisse bientôt passer aux mains de la brasserie Labatt Ltée de Montréal, déjà propriétaire des Blue Jays de Toronto, de la ligue américaine de baseball, et principal commanditaire du hockey mineur du Québec.

Des pourparlers seraient en cours entre la brasserie Labatt, désireuse d'étendre ses activités à un nouveau domaine, et les actuels propriétaires du Canadien, le holding Carena Bancorp, propriétaire des Canadiens et du Forum, ou les frères Bronfman sont majoritaires. Ils avaient acheté le Canadien en 1971 pour \$15 millions de la brasserie Molson; ils le revendraient, dit-on, pour \$23.

—page D 1

édito La fin d'une désobéissance civile

par Vincent PRINCE

—page A 4

le monde

Explosion pour le nouveau régime

La gauche argentine marque à sa façon l'inauguration du régime «civil» en Argentine sous le général Videla: une forte déflagration tue la fille du vice-amiral Lambruschini.

Mercenaire montréalais

Pierre Gariépy, un Montréalais de 26 ans, part demain pour la Rhodésie continuer «le combat qui se mène depuis 1917 contre le communisme». Dans une interview à Pierre SAINT-GERMAIN, il se défend d'être un mercenaire à la solde du régime Smith. «Je me bats pour une cause et non pour de l'argent».

Letelier: accusation

Un grand jury fédéral américain a officiellement accusé de meurtre l'ancien chef de la DINA chilienne en marge de l'affaire Orlando Letelier. Son extradition devrait être demandée bientôt.

—pages H 1, H 2, G 1

Air Canada: grève demain

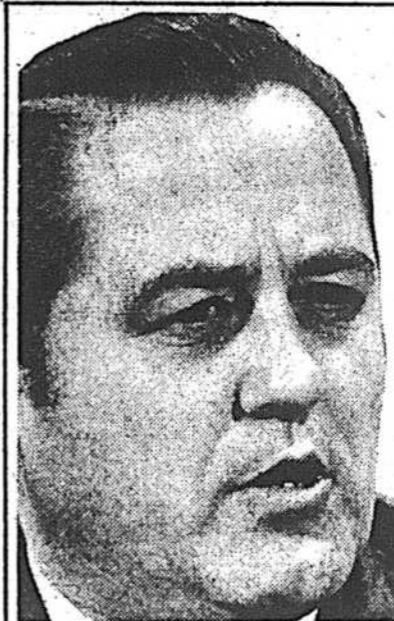
Les 3,500 employés au sol d'Air Canada, mécontents de l'accord négocié par la compagnie et l'Association internationale des machinistes, ont décidé de déclencher un arrêt de travail de 24 heures à partir de 6h demain matin. Durant cette «séance d'étude», les employés tiendront un scrutin sur la ratification de cet accord de principe.

—page A 3

L'emploi croît moitié moins vite au Québec

L'emploi croît moitié moins vite au Québec qu'ailleurs au Canada depuis vingt ans mais un mouvement général incontesté se dessine de plus en plus clairement au pays: le glissement des hauts salaires et des emplois, d'est en ouest du Canada, au détriment même de l'Ontario.

—page C 1



Un témoin dit que le député Rondeau lui a versé \$1,500

—page A 7



Washington veut convaincre Ottawa de ne pas subventionner Ford et GM

Washington ne voit pas d'un très bon oeil les subventions que le gouvernement fédéral canadien s'apprête à verser au Québec et à l'Ontario pour que ces deux provinces puissent inciter les compagnies GM et Ford à investir près d'un demi-milliard dans des usines de fabrication de pièces automobiles.

La Maison-Blanche a l'inten-

tion de faire «beaucoup de bruit» sur cette affaire et dès vendredi, le président Carter dépêchera à Ottawa deux hauts fonctionnaires pour tenter de dissuader le gouvernement Trudeau d'octroyer les subventions au Québec et à l'Ontario.

Décision «sans précédent», estime le gouvernement américain, et qui va à l'encontre du

Pacte de l'auto conclu en 1965 entre les deux pays.

L'administration Carter dit comprendre l'importance des enjeux électoraux qui sont en balance, le premier ministre Trudeau désirant garder à la fois la sympathie de l'électorat québécois et du sud de l'Ontario qui sont ses principaux atouts lors du prochain scrutin.

Mais Washington estime qu'il ne peut pas rester les bras croisés lorsque ses intérêts économiques sont en jeu.

L'usine de la GM que le Québec désire serait installée à Valleyfield ou au Cap-de-la-Madeleine alors que Washington la voudrait dans l'état de New York ou en Ohio.

—page A 6

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: F 1 à F 3
— Horaires: F 6
Bandes dessinées: E 14
Décès, naissances, etc.: H 13
Économie: C 1 à C 3, C 6
Êtes-vous observateur?: G 4
Horoscope: E 14
Le monde: H 1, H 2
Mon oeil sur Montréal: F 6
Mot mystère: E 14
Mots croisés: E 14
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: G 2 à G 7
H 4 à H 12
Plains Feux: C 7
Radio et télévision: F 17
Sports: D 1 à D 8
Vivre aujourd'hui: E 1 à E 4

Le Solliciteur était informé que la GRC comptait s'emparer de la liste des membres du PQ en 73

— Un ex-inspecteur de la GRC

OTTAWA (d'après PC) — Un ancien inspecteur de la Gendarmerie royale du Canada, Robert Potvin, a déclaré hier qu'il croyait que le bureau du Solliciteur-général du Canada était, d'une manière ou d'une autre, au courant des activités de la GRC lesquelles, en 1973, consistaient notamment à s'emparer de la liste de membres du Parti québécois.

ignore encore dans quelle mesure une directive du Conseil privé a influencé la Gendarmerie royale du Canada qui a fait main basse, en janvier 1973, sur la liste de membres du Parti québécois, dans le cadre de l'opération Ham.

Le juge McDonald, qui préside la commission d'enquête sur les activités douteuses et possible-ment illégales de la GRC, a expliqué hier que "des problèmes de coordination" l'empêchaient de

rendre publiques des transcriptions de témoignages portant sur les motifs de l'opération dirigée contre le Parti québécois.

Il y a quelques mois, la commission avait décrété le huis-clos lorsque des membres de la GRC ont expliqué pourquoi, vers la fin de l'été et au cours de l'automne 1972 ils avaient mis au point cette opération.

services de sécurité de la GRC. John Starnes, a déjà expliqué à la commission d'enquête Keable sur les activités de la police en territoire québécois, sa version des événements.

Une directive
Il a révélé l'existence d'une directive du Conseil privé enjoignant la GRC de faire en quête sur une contribution de \$350,000 que le Parti québécois aurait re-

çu d'une puissance étrangère. L'ancien grand patron du service de sécurité a expliqué que c'était là une des raisons qui avaient poussé la GRC à mettre au point l'opération Ham, mais a ajouté que le gouvernement ou le ministre responsable n'avaient pas été mis au courant de cette affaire.

Personne n'a fait allusion directement à cette directive du Con-

seil privé tout au long des audiences publiques de la commission McDonald, au cours des huit derniers mois.

Hier, le juge David McDonald, de la Cour suprême de l'Alberta, a tenté de savoir si le solliciteur général de l'époque ou des membres de son personnel étaient au courant de cette opération, avant qu'elle soit exécutée ou après.

Comparaissant à la Commission MacDonal sur les activités douteuses de la GRC, Potvin a dit "qu'il croyait que, d'une façon ou d'une autre, mes supérieurs avaient le ministre ou des gens du ministère de nos activités..." Mais, en réponse à une question du juge Davis McDonald, président de la commission, Potvin a dit qu'il n'avait pas de renseignements précis à cet effet. En tous les cas, il croyait que les directives venaient sûrement de "Starnes lui-même". John Starnes était directeur-général de la GRC à cette époque.

Potvin était membre de l'escouade anti-terroriste lorsque la GRC procédait à l'opération HAM et, plus précisément, le 9 janvier 1973, alors que la police fédérale prenait connaissance de toute la liste des membres du PA, de leurs noms, occupations et contributions financières au parti.

Ajournement
La commission McDonald a ajourné ses travaux publics pour la période estivale hier, mais on



Robert Potvin

Révélations de la Commission McDonald

Québec préfère patienter à l'automne avant d'intervenir

par Pierre-Paul GAGNÉ de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Malgré les révélations troublantes faites devant les Commissions d'enquête Keable et McDonald, le ministère québécois de la Justice n'a encore pris aucune décision quant à la possibilité d'intenter des poursuites contre les membres de la Gendarmerie royale du Canada qui ont reconnu avoir posé des gestes illégaux en territoire québécois.

"Tout dépendra du jugement de la Cour suprême sur la décision de la Cour supérieure qui avait statué que la Commission Keable avait outrepassé son mandat", a déclaré à LA PRES-

SE, hier, un porte-parole du ministère de la Justice.

Comme on sait, ce jugement devrait normalement être rendu à l'automne.

Optimisme

Selon le porte-parole du ministre Bédard, il y a tout lieu d'être optimiste quant au jugement de la Cour suprême, mais il ne faut pas, non plus, écarter les hypothèses pessimistes.

Or, l'hypothèse la plus pessimiste serait que le jugement ait pour effet, non seulement d'empêcher la poursuite des travaux de la Commission Keable, mais également de s'opposer à l'utilisation ultérieure des documents recueillis par la Commission et

des témoignages qui y ont été effectués.

"Pour l'instant, nous sommes dans un temps mort", a affirmé le porte-parole de M. Bédard qui a refusé d'indiquer si des enquêtes policières, au niveau de la Sûreté du Québec, se poursuivaient actuellement au sujet de certains agissements de la GRC au Québec.

Par contre, a-t-il précisé, il est certain que le dossier n'est pas fermé et que « nous ne sommes pas aveugles par rapport aux révélations faites devant la Commission McDonald ».

Les cas

Comme on sait, les principaux

dossiers où le ministère de la Justice pourrait tenter des poursuites concernent le vol des listes de membres du Parti québécois, l'intimidation d'individus en vue d'en faire des informateurs, un vol de dynamite, l'incendie d'une maison de ferme, ainsi que la fabrication d'un faux communiqué du FLQ.

Déjà, le ministère de la Justice a porté des accusations contre des policiers de la GUM, de la SQ et de la GRC en rapport avec la perquisition illégale de l'Agence de presse libre du Québec, mais les accusés avaient bénéficié de la clémence du tribunal après avoir plaidé coupables.

LA MÉTÉO

à Montréal

| AUJOURD'HUI | DEMAIN |
|---------------------------------|---------|
| Maximum: 28 Passages nuageux | Averses |

au Québec

| RÉGIONS | Min. | Max. | AUJOURD'HUI | DEMAIN |
|------------------|------|------|------------------|---------|
| Abitibi | 24 | 28 | Passages nuageux | Averses |
| Outaouais | 28 | 28 | Passages nuageux | Averses |
| Laurentides | 28 | 28 | Passages nuageux | Averses |
| Cantons de l'Est | 28 | 28 | Passages nuageux | Averses |
| Mauricie | 23 | 28 | Passages nuageux | Averses |
| Québec | 28 | 28 | Passages nuageux | Averses |
| Lac-Saint-Jean | 28 | 28 | Passages nuageux | Averses |
| Rimouski | 23 | 23 | Quelques averses | Averses |
| Gaspésie | 23 | 23 | Quelques averses | Averses |
| Bas-Caraïbe | 23 | 23 | Quelques averses | Averses |
| Sept-Îles | 23 | 23 | Quelques averses | Averses |

au Canada

| | Aujourd'hui | Capitales | Min. | Max. |
|-----------------------|-------------|---------------|------|------|
| Colombie-Britannique | | Victoria | 13 | 24 |
| Alberta | | Edmonton | 10 | 15 |
| Saskatchewan | | Regina | 10 | 20 |
| Manitoba | | Winnipeg | 14 | 22 |
| Ontario | | Toronto | 15 | 26 |
| Nouveau-Brunswick | | Fredericton | 7 | 20 |
| Nouvelle-Écosse | | Halifax | 13 | 20 |
| Ile-du-Prince-Édouard | | Charlottetown | 14 | 23 |
| Terre-Neuve | | Saint-Jean | 4 | 18 |

si vous partez...

aux États-Unis

| | Min. | Max. | | Min. | Max. | | Min. | Max. |
|------------|------|------|---------------|------|------|--------------|------|------|
| New York | 17 | 21 | Chicago | 20 | 26 | Nlle-Orléans | 24 | 36 |
| Washington | 23 | 29 | San Francisco | 12 | 23 | Miami | 24 | 31 |
| Boston | 15 | 18 | | | | | | |

vers les capitales

| | | | | | |
|------------|----|----------|----|-----------|----|
| Amsterdam | 20 | Londres | 18 | Stockholm | 28 |
| Athènes | 28 | Le Caire | 30 | Sydney | 31 |
| Berlin | 31 | Lisbonne | 22 | Tokyo | 34 |
| Bruxelles | 21 | Madrid | 25 | Tunis | 28 |
| Casablanca | 23 | Moscou | 25 | Vienne | 28 |
| Genève | 16 | Paris | 19 | Varsovie | 27 |
| Hong Kong | 29 | Rome | 31 | | |

vers les plages

| | | | | | | | | |
|----------|----|----|----------|----|----|--------|----|----|
| Acapulco | 26 | 31 | Bermudes | 27 | 30 | Nassau | 24 | 32 |
| Mexico | 12 | 26 | Barbade | 24 | 29 | | | |

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 700, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400" Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS

| | |
|---------------------------------------|--------|
| LIVRAISON À DOMICILE: lundi au samedi | \$1.75 |
| Lundi au vendredi | \$1.25 |
| Samedi seulement | 0.75 |

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE

| par courrier: Canada | 13 | 26 | 52 |
|----------------------|---------|---------|----------|
| Lundi au samedi | \$35.00 | \$70.00 | \$140.00 |
| Lundi au vendredi | \$23.00 | \$46.00 | \$92.00 |
| Samedi seulement | \$12.00 | \$24.00 | \$48.00 |

ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS

| par courrier: | 13 | 26 | 52 |
|-------------------|---------|----------|----------|
| Lundi au samedi | \$52.00 | \$104.00 | \$208.00 |
| Lundi au vendredi | \$34.50 | \$69.00 | \$138.00 |
| Samedi seulement | \$19.50 | \$39.00 | \$78.00 |

| | |
|----------------------|----------|
| INFORMATION GÉNÉRALE | 285-7272 |
| REDACTION | 285-7070 |
| EDITORIAL | 285-7030 |
| PROMOTION | 285-7100 |
| RELATIONS DE TRAVAIL | 285-7383 |

| | |
|-----------------------------------|----------|
| PETITES ANNONCES | 285-7111 |
| Commandes | 285-7111 |
| du lundi au vendredi: 9h à 17h | |
| Pour changer ou annuler | 285-7205 |
| du lundi au vendredi: 9h à 16h30h | |

GRANDES ANNONCES

| | |
|--|----------|
| Détailants | 285-7202 |
| National Tele-Press. Vacances, voyages | 285-7306 |
| Carrières et professions, nominations | 285-7320 |

| | |
|------------------|----------|
| COMPTABILITÉ | 285-6892 |
| Grandes annonces | 285-6901 |
| Petites annonces | 285-6901 |

Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h30 (Samedi: 9h à 16h) 285-6911

Autour du salon bleu

Enquête sur l'administration de Rimouski

L'administration municipale de Rimouski, dont le maire, M. Claude Saint-Hilaire, est également l'ancien député libéral de Rimouski, fait présentement l'objet d'une enquête menée par le ministère des Affaires municipales. Cette enquête fait suite à des plaintes formulées il y a plusieurs mois par au moins une vingtaine de citoyens de la région, pour la plupart des hommes d'affaires. Le sérieux de ces plaintes de même que les premières vérifications justifiées «une enquête plus approfondie», précisait hier à LA PRESSE un porte-parole du ministre. Quand le ministre Guy Tardif recevra le rapport de ses enquêteurs, il devra décider s'il y a lieu soit de fermer le dossier, soit de demander à la Commission municipale du Québec de mener une enquête publique ou encore de remettre le dossier au ministère de la Justice. Un poste de radio de Rimouski annonçait ces jours derniers que des policiers de la division des crimes économiques de la Sûreté du Québec enquêtaient également sur l'administration de Rimouski. Mais la SQ n'a pas voulu confirmer cette informa-

tion. Quant au maire de Rimouski, qu'il n'a pas été possible de joindre hier, il a déjà fait savoir publiquement qu'il ne sera pas



Claude St-Hilaire

candidat aux prochaines élections municipales, prévues pour le mois de novembre. M. Saint-Hilaire habite d'ailleurs la ville de Québec depuis un an. Elu député libéral de Rimouski en 1973, il avait été défait aux élections de 1976.

Jacques-Yvan à la barre

Durant l'absence du premier ministre René Lévesque, c'est le vice-premier ministre Jacques-Yvan Morin qui mène la barque québécoise. Il préside ce matin le conseil des ministres et doit rencontrer la presse parlementaire cet après-midi.

Léger attend d'autres mémoires

Le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, n'a reçu jusqu'à maintenant qu'une vingtaine de mémoires relativement à sa loi modifiant la loi de la qualité de l'environnement. Et c'est pourquoi, même si la date limite pour envoyer un mémoire est en principe le 4 août, le ministre acceptera d'en recevoir jusqu'à la fin du mois. Cette importante pièce législative, qui permettra notamment aux simples citoyens de prendre des injonctions contre les pollueurs, doit être étudiée en commission parlementaire à compter du 25 septembre.

Les subventions de la SDI

La Société de développement industriel s'apprête à accorder une nouvelle tournée de subventions qui vont permettre des investissements entraînant la création de 184 emplois: \$17,000 aux Entreprises SHP Ltée et SHP Sales Ltd, d'Anjou; \$190,000 aux Industries Provinciales Ltée, de Saint-Damien; \$300,000 aux Pêcheurs-Unis du Québec pour la transformation du poisson aux Îles de la Madeleine; \$115,000 à Continal Granite Inc., de Beebe Plain; \$240,000 à La Ferme Saint-Laurent Ltée et à Purity Ice Cream Company, de Saint-Laurent; \$24,320 aux Tapis Peerless Ltée, d'Acton Vale; \$107,000 aux Industries TIW Ltée de Valleyfield; \$400,000 à Modern Neckwear and Shirt Co. Ltd. de Saint-Romuald et \$104,000 à Sturo Plastic Ltée. Pour bénéficier de l'aide de la SDI, les entreprises doivent s'engager à acheter une bonne partie

Burns travaille... à son chalet

Le ministre d'Etat à la réforme parlementaire et leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, M. Robert Burns, qui est au repos complet depuis le début de l'été suite à une faiblesse cardiaque, reprend progressivement contact avec ses fonctions. En effet, il réunit en fin de semaine son personnel de cabinet et ses principaux fonctionnaires pour faire le point en vue de la reprise de la session. Mais c'est dans le cadre enchanteur du Lac Simon, où le ministre a sa résidence d'été, que cette réunion se tiendra.

Loi déficiente

Ce n'est pas le ministre du Tourisme qui fixe les prix affichés dans les chambres d'hôtel mais bien l'aubergiste lui-même qui détermine le prix maximum qu'il entend charger pour une chambre. Le ministre se contente de s'assurer que le prix fixé par l'hôtelier soit bel et bien affiché et respecté. Parce que ce prix apparaîtra dans les brochures touristiques, l'hôtelier, même s'il peut toujours charger moins, a intérêt à ce que son prix maximum ne soit pas trop élevé. Evidemment, quand un événement spécial attire dans une région une affluence exceptionnelle de touristes, certains hôtels sont tentés de profiter de la situation et de dépasser leur maximum. Les personnes visées peuvent évidemment porter plainte. Certains hôteliers auraient cependant trouvé le moyen de profiter d'une faiblesse de la loi en invitant leurs clients à littéralement accepter d'être lésés. Par exemple, à 28\$, lui qui demande une chambre pour une seule personne, l'aubergiste pourrait proposer: «Je n'ai que des chambres pour quatre personnes et j'ai déjà des demandes pour des groupes de quatre... Je pourrais vous louer si vous acceptez de payer le prix prévu pour quatre personnes». Et pour être sûrs d'accepter de devenir ainsi volontairement exploités...

Daniel L'HEUREUX

Le plancher où ils se trouvaient s'est écroulé

Deux pompiers novices périssent à Montréal-Nord



Denis DUFOUR

par Laval LE BORGNE

Deux très jeunes pompiers, — l'un n'avait pas encore terminé sa période d'essai, l'autre n'avait pas tout à fait huit mois d'ancienneté, ont péri, asphyxiés, semblait-il, dans un incendie qui a ravagé tôt hier matin un magasin d'alimentation situé au 5333 de la rue Charleroi, à Montréal-Nord.

Denis Dufour et Robert Dupont, âgés de 22 ans, et tous deux fils de pompiers, sont décédés vers 4 heures dans la nuit du 1er août lorsque le plancher de l'épicerie où ils tentaient de combattre le feu s'est écroulé, apparemment sous le poids des nombreux appareils de réfrigération, selon le directeur du service des incendies, M. Denis Beaudry; ce dernier s'est rendu lui-même sur les lieux

devant l'ampleur que prenait le sinistre.

Accidentel

Cet incendie est purement accidentel. Les sergents-détectives chargés de l'enquête, MM. Yves Godard et Jean-Pierre Lemay, ont précisé, hier soir, qu'une surcharge électrique avait provoqué un court-circuit pour déclencher l'incendie.

«Les équipes envoyées sur les lieux ont utilisé les procédures normales pour combattre un incendie; il n'y a pas eu d'erreur et nos hommes ont pris les risques prévus en de telles circonstances. Il s'agit en fait d'un accident bête», a déclaré le directeur Beaudry, tout en rappelant qu'il s'agit du premier accident mortel à Montréal-Nord depuis la fonda-

tion du service, il y a tout près de 20 ans.

Avant que l'accident ne soit découvert, le capitaine Bernard Dufour, pompier à Montréal-Nord depuis les débuts du service, a passé quelques minutes à combattre le sinistre où son fils a perdu la vie. Le directeur Beaudry a cependant transféré M. Dufour, père, à une autre caserne dès qu'il a su que le jeune Dufour était probablement mort sous les débris du plancher écroulé.

Le père de Robert Dupont, M. Roger Dupont, est pompier à Montréal depuis 23 ans. Les deux victimes, célibataires, demeuraient chez leurs parents.

Robert Dupont est entré au service des incendies le 27 avril dernier; Denis Dufour lui a débuté dans le métier le 19 décembre

1977. Des funérailles civiles auront lieu vendredi à 10 heures, à Montréal-Nord.

«Feu banal et fatal»

Selon M. Beaudry, que LA PRESSE a interrogé hier, l'accident qui a causé la mort des deux jeunes sapeurs est «un feu banal mais fatal». Tout en déplorant ces deux décès, le directeur a ajouté: «On ne peut pas tout prévoir; on se fait jouer des tours parfois. Ça fait 3 ans que j'enseigne la sécurité et c'est la première fois qu'il se produit un accident comme cela depuis la fondation du service, il y a tout près de 20 ans.»

Selon M. Rolland Turgeon, chef des opérations, l'alarme a été sonnée à 3h31, les premiers pompiers sont arrivés à 3h50 et l'incendie était maîtrisé vers 4h30.



Robert DUPONT

Le retour de Dalila est peu probable

par Huguette LAPRISE

Le retour de Dalila Maschino auprès de son mari, au Canada et conséquemment dans «le monde libre», est de moins en moins probable. Toute solution à cette délicate affaire par la voie diplomatique semble écartée. Quant au plan judiciaire, il appert que les portes sont sur le point de se fermer pour les gouvernements canadien et québécois qui n'auront pas d'autre alternative que de clore le dossier.

La réunion des hauts fonctionnaires des ministères des Affaires intergouvernementales et de la Justice du Québec a eu lieu, hier matin, afin d'étudier la proposition du gouvernement de l'Algérie de former une commission rogatoire qui irait dans ce pays interroger Dalila Maschino. Ils ont également analysé la possibilité de poursuites judiciaires contre M. Messaoud Zeghar et celle de faire émettre un mandat d'arrêt contre lui.

Secret

Le secret le plus absolu entoure l'issue de cette rencontre qui ne sera rendue publique que lorsque les hauts fonctionnaires québécois se seront entretenus avec le sous-secrétaire d'Etat adjoint au ministère des Affaires extérieures, M. Georges Blouin, qui s'est rendu à Alger et a soumis à Québec les vœux du gouvernement algérien. La date de cet entretien n'a pas encore été fixée.

Toutefois, de source digne de foi, nous avons appris que Québec a écarté la création d'une commission rogatoire ainsi qu'abandonné l'idée de poursuivre M. Zeghar. Une troisième voie a été explorée: mettre le dossier de côté jusqu'à ce que d'autres éléments de preuve viennent s'y ajouter et ainsi permettre que judiciairement, les autorités puissent agir.

Et c'est Dalila Maschino elle-même qui, de son plein gré ou pas, permet cette «fin à son histoire» qui fait la manchette des médias d'information du monde entier, particulièrement canadiens et français, depuis deux mois.

Une lettre

Dans une lettre qu'elle a écrite au premier ministre Pierre Elliott Trudeau, datée du 3 juillet, elle lui relate les circonstances de son départ du Canada, lui précise qu'elle n'a pas été enlevée, qu'elle est très heureuse en Algérie et qu'elle ne veut pas revenir ici.

Ces déclarations au premier ministre canadien ne donnent pas plus de poids à celles que la jeune femme a faites au chargé d'affaires de l'ambassade du Canada en Algérie, M. Franco Pillarella, dans le cadre de la mission de M. Blouin, le 10 juillet. Elle lui a alors souligné qu'elle ne souhaitait pas témoigner devant les autorités judiciaires canadiennes au Canada ou dans un autre pays ainsi que celles-ci l'ont demandé à maintes reprises depuis le début de l'enquête.

Toutefois, Dalila Maschino ne fait pas mention dans sa lettre à M. Trudeau, qui n'a pas encore été rendue publique, des quatre lettres écrites à son mari depuis son retour dans sa famille, et qui vont dans le sens contraire. Pas un mot non plus de l'entrevue téléphonique, accordée au journaliste de la Gazette, le 5 juin dernier, au cours de laquelle la jeune femme déclare qu'elle est en Algérie malgré elle, qu'elle veut être ici, avec son mari, Denis, qu'elle

mera toujours. Elle demandait même au journaliste de faire un message à son mari comme quoi il lui faut se tenir sur ses gardes car sa vie est en danger.

Poursuites écartées

Si on se réfère à la lettre que le ministre de la Justice du Québec, Me Marc-André Bédard, avait écrite au ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, le 28 juin, on voit pourquoi il doit écarter les poursuites judiciaires: «La justice du Québec suivra son cours normal dès que les personnes nécessaires seront en territoire québécois.»

Les diplomates canadiens ont demandé à Dalila Maschino de venir témoigner. Elle ne le souhaite pas. Le ministre des Affaires étrangères de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, est précis. Il répond aux Canadiens que son gouvernement ne s'oppose pas au départ de la jeune femme de l'Algérie, mais qu'il ne peut la forcer si elle refuse. Il suggère donc fortement que les autorités judiciaires canadiennes envoient une commission rogatoire comme méthode légitime et normale d'obtenir une déposition de Mme Maschino. Si les conclusions le justifient ou si la commission n'est pas satisfaite de cette procédure, les mandats d'arrêt pourront toujours être émis.

La question que les hauts-fonctionnaires du Québec semblent s'être posée à ce sujet est la suivante: une commission rogatoire ou plutôt une délégation (puisqu'une commission ne peut être formée aux termes du code criminel car aucune plainte n'a encore été portée devant les tribunaux) obtiendrait-elle davantage de succès, voire amener Dalila Maschino à l'extérieur de l'Algérie, que les diplomates canadiens n'en ont eu? Tout porte à croire que non.

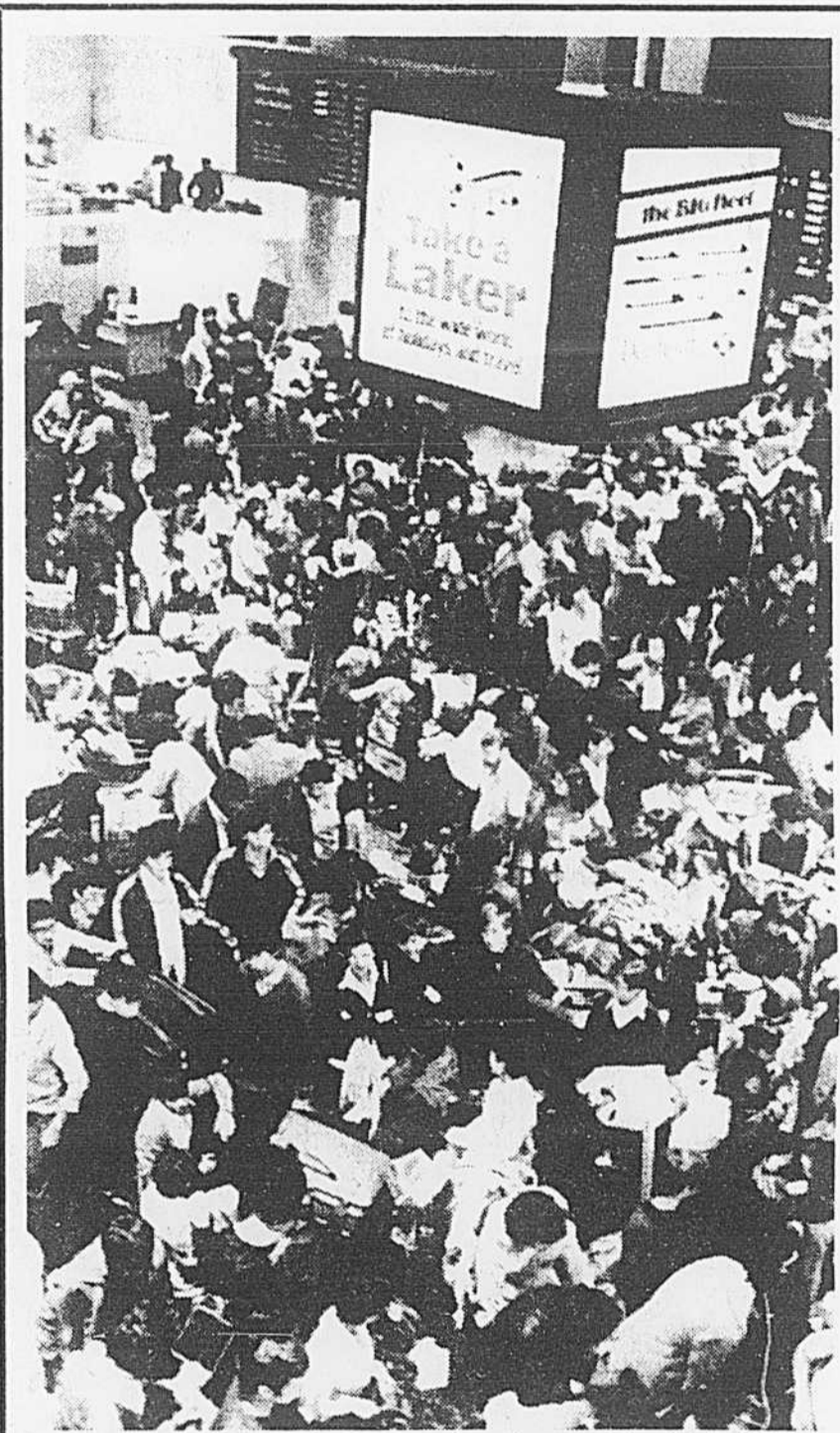
Quant aux poursuites judiciaires, elles ne permettraient pas de rencontrer le but visé: ramener Dalila Maschino au Canada. Québec ne voudrait également pas être débouté en cour si jamais le procureur général parvenait à faire subir un procès à M. Messaoud Zeghar. Car dans le dossier des policiers, il y a une «masse» de preuves circonstancielles, mais non pas, selon une source digne de foi, même un début de preuves réelles qui permettraient à la Couronne de gagner un procès.

La preuve: la victime

Bien sûr, cet élément de preuve est la victime. Mais celle-ci fait des déclarations contradictoires et ne désire pas témoigner dans les conditions posées par les autorités judiciaires canadiennes.

Néanmoins, le procureur de la Couronne, Me Claude Provost, chargé du dossier, a déjà souligné que dans une cause de meurtre, la victime n'est pas là et que pourtant, la Couronne parvient à établir une preuve. Les policiers Blaise Grégoire et Jacques Goupil n'ont-ils pas également déclaré après avoir remis leur dossier au procureur général, que les mandats d'arrêt pouvaient être émis immédiatement?

Entre-temps, Denis Maschino séjourne au Centre islamique de Washington, en vue de sa conversion à la foi coranique, dans l'espoir qu'il pourra un jour «se remarier» avec sa femme dans le monde arabe. Il a déclaré avant son départ qu'il consacrerait sa vie à obtenir le retour de Dalila.



La situation s'améliore, mais dans certains aéroports tel celui de Gatwick, les vacanciers faisaient encore les cent pas, hier.

Le dernier mot appartient aux contrôleurs français

La situation s'améliore dans les aéroports

PARIS (d'après Reuter, AP, AFP et UPI) — Les contrôleurs français de la navigation aérienne doivent décider aujourd'hui s'ils poursuivent ou non leur mouvement revendicatif. La nouvelle grève du zèle qu'ils avaient déclenchée vendredi se terminait hier et la situation s'est nettement améliorée dans les aéroports d'Europe occidentale.

Exception faite des vols en provenance d'Espagne et d'Afrique du nord, les retards aux deux principaux aéroports de Paris n'étaient guère plus importants qu'à l'habitude en cette période de l'été. Au départ d'Orly, où l'aéroport est resté ouvert 24 heures pendant la grève du zèle au lieu d'être fermé la nuit, les vols étaient assurés normalement.

La situation s'améliore également en Espagne où la compagnie Iberia a toutefois annulé 32 vols hier. Trois avions décollaient ou atterrirent toutes les cinq minutes à l'aéroport San Juan de Palma de Majorque où l'on explique que les contrôleurs français autorisent maintenant un plus grand nombre d'appareils à emprunter leurs couloirs aériens.

Par ailleurs, le flegme britannique qui régnait malgré tout dans les aéroports embouteillés de Grande-Bretagne à la suite de la grève des contrôleurs français

n'a pas résisté à un petit incident survenu lundi soir.

Cent soixante-deux vacanciers qui avaient gardé leur sang-froid pendant les 27 heures passées à l'aéroport de Gatwick où ils attendaient un avion pour Venise avaient finalement réussi à monter dans leur Boeing 707.

Une heure après le décollage, l'avion faisait demi-tour à la suite d'un incident technique. C'en était trop. Les passagers ont refusé de quitter l'appareil et ont demandé à être remboursés. La police a été appelée pour faire évacuer les voyageurs.

En RFA, la Lufthansa a fait savoir que la situation est pratiquement revenue à la normale sur tous les aéroports d'Allemagne de l'Ouest où les mouvements aériens ne sont que légèrement retardés.

Au Portugal cependant, le mouvement des contrôleurs français a encore eu des conséquences sur le trafic et à Lisbonne, plus de 500 personnes attendaient d'embarquer. Les retards atteignaient 12, voire 18 heures et la compagnie portugaise TAP a dû annuler plusieurs vols.

Au Mexique, la grève déclenchée par les contrôleurs aériens hier n'aura duré que 15 minutes et le travail a repris après l'acceptation, par les contrôleurs, d'une augmentation de salaire de 12 pour cent et une amélioration de leurs bénéfices marginaux.

Air Canada: grève demain à Montréal

Les 3,500 employés au sol de la société Air Canada, à Montréal, déclencheront un arrêt de travail d'une durée de vingt-quatre heures demain matin à 6 heures.

Cette décision a été prise au cours d'une réunion, hier soir, pour exprimer leur mécontentement au sujet de l'accord négocié par la compagnie et l'Association internationale des machinistes.

Pendant leur arrêt de travail ou «séance d'étude», les travailleurs tiendront un scrutin sur la ratification de l'accord de principe intervenu la semaine dernière.

Le président du local 1751 de l'Association internationale (AIM), M. Réal Vaillancourt, a déclaré que les syndiqués étaient

particulièrement contrariés par une clause qui supprime l'actuelle limite de dix jours imposée à la durée des suspensions disciplinaires. Selon la nouvelle entente, un travailleur pourra être suspendu pour une période de temps indéfini.

M. Barry Shaw, négociateur en chef de l'AIM, a déclaré pour sa part que l'équipe de négociation recommandait l'acceptation des offres qui prévoient une augmentation de salaire de 16 pour cent, dans un contrat de 25 mois, rétroactif au 3 avril.

Par contre, M. Vaillancourt et l'exécutif de Montréal soutiennent que le nouveau contrat réduit la protection des travailleurs contre

les mesures disciplinaires que la compagnie pourraient imposer arbitrairement ou injustement. De plus, M. Vaillancourt décrit la prise de position de son exécutif comme un vote de non-confiance envers l'équipe de négociation nationale.

Des porte-paroles syndicaux des sections de Toronto et de Winnipeg affirment que leurs membres semblent satisfaits de l'entente.

Les unités syndicales de la métropole représentent plus de la moitié des 7,500 syndiqués d'Air Canada.

Selon M. Vaillancourt, le débrayage de jeudi pourrait perturber sérieusement le réseau entier d'Air Canada. Plusieurs avions sont révisés à la base d'entretien de Dorval et de Mirabel, deux aéroports assurant nombre de liaisons pour le trafic pancanadien et international.

A Toronto

Même si l'ensemble des employés de Toronto sont satisfaits de l'entente, on peut quand même déceler une certaine opposition. Hier, des employés de l'aéroport international de Toronto se sont permis un bref arrêt de travail qui, toutefois, n'a pas affecté les opérations normales.

Air Canada et l'AIM ont négocié pendant une semaine avant d'en

arriver à un accord, dimanche dernier. Les syndiqués qui sont soumis au contrôle anti-inflation du gouvernement fédéral pour 1978, recevraient 6 pour cent d'augmentation, rétroactif au 3 avril, deux pour cent de plus le 1er janvier 1979 et 8 pour cent le 4 avril prochain.

Peacock: il va y avoir du désordre dans les écoles en septembre

Un leader syndical enseignant a prédit hier qu'il y aura chaos dans les écoles en septembre par suite de la décision de la Commission scolaire protestante du Grand Montréal de ne pas admettre 1,600 étudiants non admissibles dans ses écoles anglaises.

Donald Peacock, président de l'Association provinciale des enseignants protestants du Québec, qui groupe 7,000 membres, a critiqué la Commission pour avoir décidé de suivre les directives du Québec en ce qui concerne la langue d'enseignement.

M. Peacock ne croit pas que les parents des enfants touchés seront d'accord avec la décision du PSBGM et il prédit qu'on

assistera à des scènes peu agréables comme des parents s'installant dans des corridors d'écoles, comme ce fut le cas il y a deux ans.

YOGA
Cours spéciaux de débutants
(Exercice, respiration, diète, relaxation, concentration)
Théorie et pratique 4 semaines
Lundi et mercredi 20h30
Commencant le 7 août
CENTRE SIVANANDA YOGA VEDANTA
5178, boul. Saint-Laurent,
Montréal, Québec 279-3545

SANDWICHES ASSORTIS POUR VOS RÉCEPTIONS DE BUREAU OU À LA MAISON
Nous vous fournissons de délicieux hors-d'œuvre chauds et froids, canapés, bouchées, plateaux de celeri et olives, plateaux de fromage, plateaux de viandes. A prix raisonnables.
Nous livrons partout à Montréal 844-3901
EGROID'S
4075, RUE SAINT-DENIS

IL EST PROUVE QUE...
L'orgue HAMMOND produit les plus beaux sons et qu'il est le seul à être fabriqué entièrement au Canada!
Pour renseignements: 288-5373

ECONOMISER... VENTE D'AOUT
MFA
Guy Pouliot
FOURRURES INC.
MANUFACTURIER
4435, rue de la Roche
Stationnement gratuit 527-8664 Depuis 1914
Pas de taxe de vente

La fin d'une désobéissance civile

La Commission scolaire protestante de Montréal vient de décider de se plier aux exigences de la loi 101 et de mettre fin, par conséquent, à sa désobéissance civile. C'est un geste dont il y a lieu de prendre acte.

Depuis l'adoption, en 1977, de la Charte du français, limitant l'accès de l'école anglaise à certaines catégories d'élèves, cette commission avait eu des réactions plutôt vives et qui se comprennent assez facilement au plan politique ou psychologique. Elle avait tout fait pour contrecarrer l'application de cette législation.

Devant la Cour supérieure, elle avait prétendu récemment qu'elle n'était pas en position de forcer les parents à diriger leurs enfants vers d'autres écoles. Le tribunal, avec raison, n'avait pas retenu cet argument. Il a estimé que cet organisme, au contraire, non seulement n'avait fait aucun effort en ce sens mais qu'il avait encouragé ces mêmes parents, tant par ses attitudes que par ses déclarations publiques, à se cantonner dans l'insubordination.

Aujourd'hui, la Commission scolaire revient donc à de meilleures dispositions. Elle reconnaît, en quelque sorte, qu'elle a fait erreur.

Car, on doit admettre qu'il y a eu erreur.

La loi 101, qu'elle plaise ou pas, a toutes les apparences au moins de la validité. Elle a été votée par un Parlement composé de personnes élues démocratiquement et tout indique, à prime abord, qu'elle est parfaitement en deçà de la compétence de la législature provinciale.

Certes, sa validité et sa constitutionnalité peuvent être contestées devant les Cours de justice. Celles-ci sont là pour en décider. Et personne ne pourra nier à la Commission scolaire protestante le droit d'aller jusqu'en Cour suprême, au besoin, pour en avoir le cœur net. Nous ne vivons pas en dictature mais dans un système où existe, non seulement en principe mais en pratique, la division des pouvoirs.

Par ailleurs, en attendant que les tribunaux en décident autrement, la présomption doit jouer en faveur des législateurs. Il n'appartient pas à des individus, ou à des groupes, si bien organisés soient-ils, de décider qu'une législation est injuste ou inconstitutionnelle, et, donc, violable à merci. Aucune société civilisée ne saurait tolérer pareil état de choses. On le rappelle souvent aux syndicats ouvriers, mais il convient de le rappeler aussi aux autres qui succombent à la tentation de les imiter.

Il semble, d'autre part, que le motif principal qui a incité les commissaires des écoles pro-

testantes à revenir à de meilleurs sentiments soit d'ordre économique. Le refus du gouvernement provincial de verser des subventions à leur commission pour les élèves ne répondant pas aux critères de la loi 101, refus que la Cour a reconnu comme étant justifié, signifierait pour cet organisme une perte d'environ \$3,000,000. La perte serait même sensiblement plus élevée pour les années à venir. On n'aurait pas les moyens de subir un tel manque à gagner.

Mais, peu importent les motifs, c'est la décision qui compte. Et celle-ci reste sage. La Commission scolaire protestante de Montréal n'est pas la seule à s'opposer à certains aspects de la Charte du français. En rentrant dans la légalité, ses chances de recruter des alliés dans sa lutte politique ne peuvent qu'aller en s'accroissant.

Il faudrait prendre garde, toutefois, de se laisser tenter par une autre forme de contestation déjà pratiquée, on le sait, par quelques commissions scolaires anglo-catholiques. Celles-ci ont trouvé le moyen d'admettre chez elles des élèves inadmissibles en vertu de la loi, même si elles sont ainsi privées des subsides gouvernementaux. Elles ont pu le faire grâce à la coopération des enseignants qui ont accepté

des classes plus nombreuses et grâce également à des coupures budgétaires à certains postes.

La méthode est peut-être habile en ce qu'elle rejette sur les autorités provinciales l'odieuse tâche d'évincer les « illégaux » de ces classes anglaises, au besoin par la force. Mais le procédé n'en équivaut pas moins à une réelle désobéissance civile. Et celle-ci, encore une fois, ne saurait être encouragée dans une société comme la nôtre.

Les commissions scolaires doivent non seulement respecter elles-mêmes la loi mais elles ont le devoir et le pouvoir de la faire respecter. Elles ne doivent pas se décharger de cette responsabilité sur d'autres. Elles ne doivent pas non plus adopter des tactiques qu'on reprocherait chez de simples citoyens.

Répetons que les seuls plans où la lutte demeure acceptable et susceptible de susciter une réelle sympathie sont d'ordre judiciaire ou politique. Au niveau politique, surtout, il convient de se rappeler que la majorité qui a adopté la loi 101 peut se convertir demain en une minorité. L'opinion populaire peut toujours se laisser influencer. Toute cause juste a des chances d'être écoutée.

Vincent PRINCE

bloc-notes

Le nouvel homme de la CUM

Trois aspects retiennent l'attention dans l'élection à la présidence de la Communauté urbaine de Montréal: l'homme, la procédure, l'opposition.

M. Pierre DesMarais II possède les qualités utiles à la fonction. Maire d'Outremont, il a manifesté de plusieurs façons son souci de la bonne administration municipale. Sa participation à l'exécutif de la CUM et au Conseil de sécurité fut passablement discrète. Mais il occupait là des postes de conseiller, de collaborateur à une table de discussion, où le président est le seul porte-parole. Seuls ses collègues ont pu apprécier la qualité de sa collaboration; et ce sont eux qui l'ont élu.

Comme président du Conseil du patronat, M. DesMarais a suscité l'animosité de plusieurs adversaires. Selon certains, ses critiques des politiques gouvernementales, tant au plan social qu'économique, peuvent rendre plus difficiles ses futures relations avec le gouvernement. Ce serait navrant.

Ce serait faire de la politique de bas étage que de toujours chercher à nommer des leaders en bons termes avec Québec. En plus de l'admission de la soumission excessive, on oublierait que les gouvernements changent. Il en coûte déjà bien assez cher au contribuable pour placer sur des

«tablettes» des fonctionnaires choisis pour leur couleur politique.

Si le nouveau président amorce objectivement ses pourparlers avec le gouvernement, il ne devrait pas, normalement, subir le préjudice de ses luttes passées.

À Québec, il faudra que l'on se souvienne que Pierre DesMarais fut élu avec une forte majorité: tous les représentants de la banlieue et tout le Parti civique le supportaient.

À un point tel qu'on a l'impression que tout s'est joué en dehors du processus normal. Le choix de l'élu s'est fait par caucus, au sein de deux grands groupes. La banlieue n'a pas voulu créer de division; Montréal a choisi la négociation.

Le procédé exprime la bonne entente; plus que la saine démocratie. Le citoyen ne sait pas trop ce qui s'est vraiment passé. Il n'a pas à voter, d'accord. Mais il se sent plus que jamais impuissant. Et ce n'est pas le fait que Pierre DesMarais soit un bon, ou même le meilleur choix, qui peut changer un principe.

Par ailleurs, on peut se réjouir que le président sorte maintenant des rangs de la banlieue. Même si la formule de l'alternance apparaît, sur papier, plus démocratique, il faut bien admettre qu'elle peut aussi créer des injustices.

Car il n'est pas certain que le candidat le plus valable se trouvera toujours du bon côté. Il vaut peut-être mieux laisser le choix ouvert, d'autant plus que maintenant on sait que Montréal n'a plus le monopole de la présidence.

L'opposition semble d'accord avec cette façon de faire. Mais elle a pourtant refusé d'appuyer l'élection du nouveau président. Question de principe pratiquement peu valable.

L'opposition de Montréal pouvait dire ses réticences sur la procédure employée. Elle l'aurait eu l'oreille de tous les démocrates. Mais en enregistrant sa dissension, elle n'apporte rien. On retiendra un refus de collaboration, tout simplement.

On a d'ailleurs peine à croire qu'elle avait besoin d'entendre le programme du futur président avant de se prononcer. Pour le comparer avec quoi ou qui? Pour l'analyser selon quels critères? Quels sont les autres motifs qui se cachent derrière cette attitude?

Avec une opposition vigilante et sincère, un nouveau souffle et peut-être de nouvelles idées sur la place publique, la CUM devrait pouvoir correctement vivre durant les prochaines années.

Jean-Guy DUBUC

Guerre entre extrémistes arabes?

Après avoir fait la manchette des journaux londoniens, les Irakiens vont sûrement faire celle des journaux parisiens. C'est du moins ce que nous permet de conjecturer le mystérieux attentat que des éléments terroristes encore mal identifiés viennent de perpétrer à l'ambassade d'Irak, dans la capitale française.

Un terroriste tient huit otages en respect durant plusieurs heures, après quoi, il se rend à la police française. Cette dernière l'amène, mais voici que des officiers de sécurité de l'ambassade — des gens apparemment à la recherche d'un règlement de comptes — vident leur mitraillette sur le cortège. Un policier et un officier de la sécurité sont tués. Le terroriste est grièvement blessé.

La police française, et avec elle, tous ceux qui ont lu la chose dans leur journal d'hier matin, ne comprennent rien à ces feux croisés meurtriers et inutiles. Tout ce qu'on peut dire, pour le moment, c'est que l'incident apparaît comme le prolongement du différend qui oppose présentement Londres à Bagdad concernant la mutuelle représentation diplomatique des deux pays. Il faut savoir que la communauté irakienne à Londres se chiffre présentement par 30,000 personnes, la seule ambassade d'I-

rak comptant 75 personnes, dont 26 diplomates, alors que celle d'Angleterre en Irak n'en compte que 22, soit 15 diplomates et sept fonctionnaires.

Le 9 juillet dernier, MM. Salem Ahmed Hassan et Saadi Abdul Rahman Al-Shukri auraient abattu, dans le parc de stationnement de son hôtel, à Londres, M. Abdel Razzak Al-Nayef, ex-premier ministre de l'Irak. S'il faut en croire un journal de Beyrouth, un des présumés meurtriers que Londres vient d'arrêter serait le chef des services secrets irakiens et membre de l'exécutif régional du Conseil révolutionnaire du Parti baas — parti au pouvoir en Irak. Ce meurtre spectaculaire a déclenché une vague de terrorisme dans la capitale britannique.

Mercredi dernier, cinq membres de l'ambassade d'Irak à Londres étaient invités à quitter la Grande-Bretagne. On les soupçonnait d'être reliés à des activités terroristes, particulièrement dirigées contre des cibles arabes à Londres.

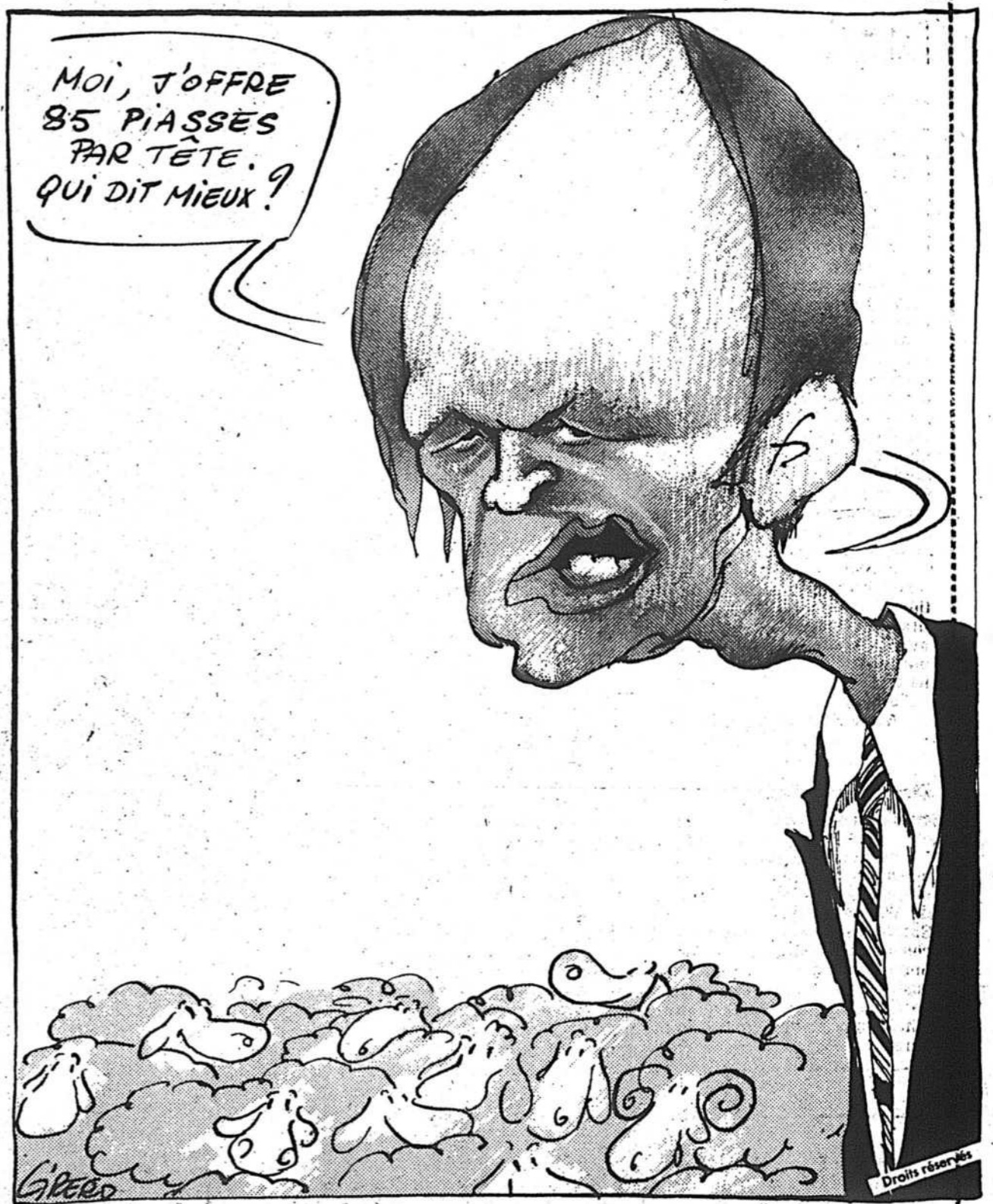
Vendredi dernier, l'Irak expulsait à son tour, en guise de représailles, huit diplomates et deux ressortissants britanniques, cependant qu'une jeune femme se voyait encerclée par des étudiants, puis, arrêtée par la police, après avoir lancé une grenade sous la voiture de M. Raha Ah-

med Al-Dawood, ambassadeur d'Irak en Grande-Bretagne. C'est pour tenter d'obtenir la libération de cette jeune femme que l'auteur de l'attentat parisien a procédé à une prise d'otages. Cet auteur est, incidemment, le frère de M. Said Hammani, représentant de l'OLP à Londres et assassiné le 4 janvier dernier.

Visiblement, un fil mystérieux rattache entre eux ces événements. Il s'agit de règlements de comptes entre extrémistes arabes. Selon les autorités de la guérilla palestinienne à Beyrouth, l'incident parisien s'inscrit dans un programme de représailles dirigées contre les autorités irakiennes, programme mis au point par le mouvement Fatah de M. Yasser Arafat et qui entend châtier l'Irak pour son appui aux extrémistes de l'OLP — des gens qui jugent M. Arafat trop conciliant.

On dit qu'un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire. Apparemment, un extrémiste trouve toujours un plus extrémiste qui le juge et le condamne. Il existe telle chose qu'une orthodoxie extrémiste, et il se trouve des tièdes ou des mous pour la transgresser. Aux yeux des Irakiens, ces messieurs de l'OLP ne feraient donc plus le poids... Le monde arabe a de ces mystères...

Jean PELLERIN



Pour une poignée de dollars

Tout a été dit sur la controverse entre MM. Jacques Parizeau et Jean Chrétien à propos de la taxe de vente, et on ne va pas reprendre le débat par le fond.

Mais l'imagination du contribuable québécois ne peut manquer d'être quelque peu stimulée par l'envoi d'un chèque au montant de \$85 aux administrés qui paient des impôts, qui ont été vaccinés, qui ont l'âge de raison et qui ont fait leur première communion.

Au chèque est jointe une petite leçon de civisme, mise au point par le ministère fédéral des Finances. A tout bon entendeur il est rappelé qu'il ne suffit pas d'encaisser le chèque mais qu'il faut également bien penser. Qu'est-ce que bien penser? Bien penser, c'est savoir distinguer entre les bons et les méchants, les bons étant à Ottawa, les méchants à Québec. Un enfant de 6 ans, qui n'aurait reçu aucune éducation politique mais qui aurait vu, au moins une fois dans sa courte vie, un bon film «western» comprendrait cela tout de suite.

Il est possible que cette leçon de choses porte effectivement des fruits. Souhaitons-le pour M. Jean

Chrétien. Mais, réflexion faite, je me permets d'en douter.

La «dollar diplomacy» n'est pas une invention canadienne, mais une invention américaine. Je m'occupe de ton bien-être, et toi, par reconnaissance, tu fais comme moi et tu penses comme moi. Tout cela ressemble à une équation parfaite. Cependant, dans la pratique, on sait que l'aide est souvent récompensée par l'ingratitude. On prend l'argent et on en fait à sa tête.

Il y a un autre aspect troublant à ce trafic. Pour l'immense majorité de nos contemporains, le fédéralisme est l'argent et rien d'autre que l'argent. Le fédéralisme est «rentable» ou il n'est pas. C'est aussi simple que cela.

Or, dans cette perception on trouve en germe la dialectique infernale qui a conduit tant de gouvernements du Québec à institutionnaliser le chantage comme arme suprême vis-à-vis du gouvernement fédéral.

Théo, qui est mon voisin, m'a dit: «Ils m'ont envoyé \$85. Pourquoi ne m'ont-ils pas envoyé \$100? Après tout, le dollar ne valant que le quart de sa valeur de 1945, ils auraient pu faire un effort et

m'envoyer \$100 au lieu de \$85.» Théo n'est pas content. Vous voyez ce que je veux dire? Aux yeux de Théo, M. Chrétien n'est pas encore assez «fédéraliste», c'est-à-dire pas assez prodigue.

Le propre du chantage est de ne pas connaître de limites. Il ne sait pas où s'arrêter. Plaignons le successeur de M. Chrétien! S'il veut être aussi populaire que l'actuel ministre des Finances, il devra expédier chaque année à chaque contribuable québécois un «bonus» de \$85 et un peu plus, si possible. Le fédéralisme n'est-il pas condamné à être de plus en plus rentable, sous peine de succomber?

Ce n'est pas là le message que M. Jean Chrétien, ministre fédéral des Finances, a voulu laisser à nos portes. Mais, comme on dit à Shawinigan, cette belle ville dont M. Chrétien est le fils le plus illustre, c'est son problème. Et qu'il n'aille surtout pas compter sur M. Parizeau pour l'aider à le résoudre! Qu'il s'arrange avec ses troubles! Comme on dit encore à Shawinigan, cette belle ville dont M. Chrétien est le fils le plus illustre.

GUY CORMIER

Haro sur les médecins!

Madame Lise Payette,

Je ne vois pas du tout pourquoi il serait ridicule pour le gouvernement de poursuivre les médecins qui refusent de produire les rapports exigés par la Régie de l'assurance-automobile. Deux questions me hantent depuis votre déclaration du 14 juillet: pourquoi abdiquer devant ces médecins contestataires et négligents et de quoi se mêlent ces médecins?

Vous trouvez normal et admissible que 850 personnes attendent d'être payées en raison d'un simple manque de collaboration entre certains médecins et la Régie? Ce nombre n'est sans doute pas assez élevé? Je crois au contraire qu'il est temps de dénoncer l'incurie de centaines de médecins qui refusent de considérer la personne humaine autrement que comme chair à boucherie. Dans ma vie, j'ai rencontré des dizaines de médecins. Veuillez me croire que je suis loin d'être satisfait de leur

façon de procéder. Il faudrait dénoncer tous les médecins qui utilisent de façon éhontée ces poisons chimiques familièrement appelés médicaments pour supposément satisfaire les demandes de leur patient qui se présente à eux en état visible d'infériorité.

Environ trois médecins sur quatre m'ont prescrit de l'aspirine en la masquant sous d'autres noms que BAYER. Nous avons développé un complexe d'infériorité face au savoir des médecins. Ils ne font rien pour la faire disparaître; ils répondent évasivement à mes questions, ils répondent bêtement si je leur fais montre d'un certain savoir, d'une certaine connaissance de mon corps, etc. L'école devrait donner des cours d'autocourisme. Plus de 80% des maladies courantes peuvent être soignées si nous possédons une pharmacie de base.

Il faudrait dénoncer tous les médecins qui continuent d'utili-

ser les marques de commerce dans leur prescription sachant très bien que le prix d'un médicament varie d'une marque à une autre. Il faudrait dénoncer toute médecine qui crée les maladies en les dénonçant arbitrairement. Je veux parler de cette médecine sociale préventive qui mène à l'hôpital des centaines de personnes qui sont si faiblement atteintes que leur système physiologique serait en mesure de combattre de lui-même la maladie. Il faudrait dénoncer toute médecine qui utilise la vaccinotherapie antibioécologique et qui oblige des milliers de personnes à s'y soumettre sans que le besoin se présente. Il faudrait dénoncer toute médecine qui a volé à l'homme son droit de naître et de mourir dans son environnement, dans sa vie. La naissance et la mort sont maintenant considérées comme des maladies.

Plus aucun médecin ne veut pratiquer l'accouchement à la

maison, là où il est normal de mourir et de naître. Le summum du lavage de cerveau fait par notre éducation est le viol génétique de l'appropriation des naissances normales et des morts normales par la médecine. Bientôt la médecine volera nos enfants par des examens obligatoires dans les écoles à l'insu des parents, nos frères et nos sœurs par des visites de médecins pseudo-préventifs, nos pères et nos mères par le truchement des maisons de vieillards, nos grands-pères et nos grand-mères par une prolongation de leur souffrance à l'aide de drogues ou de stimulants cardiaques... Bientôt, elle volera les pays en voie de développement en transformant leur mode de vie. Je vomis ces hôpitaux castrateurs et ces laboratoires grotesques qui nous exploitent par leur chirurgie destructrice (la moitié des opérés de la vésicule biliaire aurait dû conserver leur vésicule), par l'abaissement graduel du niveau eugénique et de la for-

ce chromosomique des humains, par l'invention de la pollution que la médecine protège plus que ne guérit...

Il est grand temps de dénoncer ces faux médecins. Il est grand temps de ne plus considérer les médecins comme des êtres de race supérieure. Il est grand temps d'exiger d'eux des renseignements sur notre corps, renseignements que des siècles et des siècles d'obscurantisme n'ont réservés qu'à une minorité. C'est pourquoi, contrairement à ce que vous avez déclaré, la Régie devrait poursuivre les médecins qui refusent de produire les rapports demandés. De plus, il serait de bonne guerre de faire connaître à toute la population du Québec quels sont ces médecins récalcitrants. Si, par malheur, j'avais un accident d'automobile, j'aimerais ne pas tomber sur un de ces médecins.

François DEMERS
Sherbrooke

En vrac

Fière d'être bilingue

A Danielle Rochefort, Je suis née dans l'ouest de Montréal, j'y ai vécu et j'y vis encore. J'y suis parfaitement chez moi. Bien sûr, très jeune j'ai appris l'anglais. Le fait de parler couramment deux langues ne m'humilie pas; au contraire, je m'en sens revalorisée. Si je ne parlais que français, je m'arrangerais pour apprendre vite l'anglais et me sentir chez moi d'un océan à l'autre.

Au lieu de vouloir rapetisser ton pays pour te donner plus d'envergure, agrandis tes connaissances. Tes sentiments de haine et d'humiliation ne te mèneront nulle part. De plus en plus de gens apprennent l'autre langue; les Anglais, surtout. Quand les anglophones te parleront dans un français impeccable, te sentiras-tu revalorisée? Je ne le crois pas à moins que tu ne puisses parler leur langue aussi bien qu'ils parleront la tienne. C'est ça l'orgueil bien placé. Et puis, tu sais, tu as un avantage sur eux: ta langue est plus difficile à apprendre que la leur.

Amicalement,
Mme Pierrette LEMIEUX
N.D.G., Montréal

Des conseils mal inspirés

Ces derniers jours, tous les journaux de Montréal se sont empressés de publier une lettre de M. Sauvé. Dans celle-ci, M. Sauvé prétendait donner des conseils aux entreprises sur les moyens de passer outre aux dispositions de la Loi 101 relatives à l'affichage commercial. Comme d'habitude, M. Sauvé était dans l'erreur.

Contrairement à son dire, il est très facile pour la Commission de surveillance de la langue française de prouver qu'une enseigne bilingue a été installée avant le 31 juillet 1974 ou après le 26 août 1977.

La Commission dispose de tous les pouvoirs d'enquête accordés en vertu de la Loi des commissions d'enquête. Elle peut donc exiger la remise de tout document ou registre de l'entreprise afin de vérifier la date de l'installation de l'enseigne. Elle peut aussi assigner des témoins et les interroger sous serment. Le parjure étant un acte criminel passible d'une peine d'emprisonnement de 14 années, on peut voir les risques auxquels font face ceux qui s'en rendent coupables.

Les conseils de M. Sauvé sont mal fondés et les gens qui les suivent pourraient faire face à de sérieux problèmes.

Il faut toujours se méfier de ceux qui veulent nous donner des conseils sur la violation des lois.

Paul GUY
Montréal

Félicitations mitigées...

Mme Lise Payotte, Il me fait plaisir de vous féliciter ainsi que vos collaborateurs pour les magnifiques réalisations de votre ministère depuis le 15 novembre 1976; surtout pour le début de la nationalisation de l'assurance-auto.

Comme la plupart des Québécois, j'appuie ce début même si je ne suis pas d'accord avec le prix. Mais, pourquoi n'avez-vous pas pris toute l'assurance-auto. L'an dernier, il m'en coûtait \$273 pour une assurance de \$100,000; autrui, collision, feu et vol. Cette année, je paie \$278 pour la même protection à la compagnie d'assurance, et \$161 qui vont à votre ministère, c'est-à-dire, en tout, \$439.

...Les membres du parti et les

sympathisants n'ont pas élu et financé un parti souverainiste depuis maintenant vingt ans pour remplir les coffres des compagnies et être plus exploités, plus opprimés qu'au temps des partis traditionnels qui étaient financés par les classes privilégiées par la bourgeoisie...

Paul SAWYER
Longueuil

A propos du sondage du CPQ

Monsieur Jean-Paul Jacques Pointe-aux-Trembles, J'ai bien reçu la vôtre du 13 juillet (dont copie a paru dans La Presse), et je vous en remercie.

Pour votre information je vous fais parvenir ci-jointe une copie du résultat de notre recherche sur le climat socio-économique au Québec, tel que vu par les hommes d'affaires.

Les résultats de ce rapport parlent par eux-mêmes.

Je me permets de vous signaler par ailleurs qu'en aucune occasion nous avons mentionné être satisfaits des résultats de ce sondage, comme vous semblez me le faire dire.

Ce n'est pas avec les résultats du sondage que nous avons signalé notre satisfaction: c'est avec le taux de participation de nos répondants. En effet, les employeurs qui ont répondu à notre questionnaire représentent des entreprises qui embauchent plus de 215,000 travailleurs au Québec, constituant autant de centres de décisions pour la vie économique et sociale du Québec.

Quant au contenu même de votre lettre, il reflète une option politique qui vous est personnelle, et qui n'a rien à voir dans le résultat de notre sondage.

Ghislain DUFOUR
Du Conseil du patronat du Québec

Impardonnable moquerie

Benoit Marleau, un homme de talent qui remplace Serge Laprade sur les ondes de CKAC fait certainement un excellent travail. Cependant, là où je ne suis pas d'accord, c'est que lors d'une toute récente émission, il s'est payé la fantaisie de se moquer de M. John Diefenbaker, ancien premier ministre du Canada. Qu'on imite un personnage, passe encore, mais quand on va jusqu'à la moquerie, eh bien, je ne marche plus. Bon nombre de personnes savent que M. Diefenbaker souffre depuis longtemps du mal de Parkinson et que cela porte à avoir des tremblements dans la figure. Cela constitue donc en quelque sorte une infirmité. Peut-être M. Marleau n'a-t-il pensé à cela, mais il aurait dû le faire. Peut-être alors se serait-il abstenu. Ce léger accroc ne lui enlève pas ses capacités, mais ça ne joue pas en sa faveur. Que M. Marleau prenne en bonne part ces remarques que je crois appropriées dans les circonstances.

Guy MORGAN
Sorel

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettres des lecteurs", Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

Le boycottage d'Israël

L'article de Robert Pouliot, publié dans LA PRESSE du 8 juin dernier intitulé: «Washington risque de perdre un marché de 1 milliard de dollars au Moyen-Orient», ne peut qu'induire en erreur les lecteurs à cause des distorsions de faits au sujet de l'exportation des marchandises américaines vers les pays arabes. Les Etats-Unis appliquent des sanctions pénales aux firmes souscrivant au boycottage d'Israël.

Deux lois ont été adoptées aux Etats-Unis contre le boycottage: la première en 1976 et la seconde en 1978. Une législation interdisant l'émission des certificats d'origine dits négatifs, fut ajoutée le 22 juin dernier à celles déjà en vigueur.

Il est étrange que M. Robert Pouliot cite des «sources diplomatiques fiables» quant aux pertes énormes enregistrées par les exportateurs américains alors que les chiffres émis par le ministère du Commerce américain font preuve du contraire. Les chiffres concernant les quatre premiers mois de cette année prouvent que les exportations américaines vers le Moyen-Orient ont considérablement augmenté, surtout celles achevées vers les pays qui appliquent d'une manière stricte le boycottage économique d'Israël — augmentation de 14% du commerce avec l'Iraq, 37% avec la Syrie et 44% avec la Libye — et ceci après que la législation américaine contre le boycottage d'Israël ait été adoptée le 12 juin dernier.

La publication «Mideast Markets» qui paraît sous l'égide de la Banque Chase Manhattan rapporte dans son numéro du 22 mai que des experts en matière de commerce entre les USA et les pays arabes sont confiants et optimistes quant à la décision des pays arabes de se conformer

aux exigences des fournisseurs américains suite à la mise en vigueur des législations américaines. Entre autres, ces mêmes experts constatent une certaine souplesse de la part du gouvernement du Koweït.

L'«American Banker», dans son tirage du 17 avril, a publié un article intitulé: «U.S. boycott laws seen not affecting trade with Arabs». L'auteur de cet article cite un banquier new-yorkais qui redoutait que «les Arabes ne céderaient pas aux exigences américaines» et que maintenant: «nous observons une certaine modération de la part des Arabes... je dois admettre que j'avais tort.» Dans ses discussions avec des représentants du ministère américain du Commerce, l'auteur de l'article publié dans le MIDEAST MARKETS, rapporte qu'«il n'y a eu que peu de cas où pratiquement aucun, ou un contrat fut annulé par un pays parce qu'une compagnie américaine eut à se conformer aux lois américaines concernant le boycottage d'Israël.»

Il ne fait aucun doute que ce genre d'articles (comme celui de R. Pouliot) continueront à «semer la panique» et à décourager le gouvernement fédéral à faire passer des lois anti-boycottage. Ces lois sont d'une importance capitale pour la souveraineté canadienne et le respect des droits de l'homme. En outre, l'expérience américaine a démontré que des lois rigoureuses contre le boycottage d'Israël sont non seulement nécessaires contre des pratiques discriminatoires mais qu'une attitude ferme vis-à-vis le boycottage encourage et protège le commerce du monde occidental avec les pays du Moyen-Orient.

Howard STANISLAWSKI
Directeur national adjoint
Comité Canada-Israël

A la défense du capitalisme

Il est tragique de constater jusqu'à quel point beaucoup de nos (et plus spécialement chez les étudiants) ont des idées absolument erronées de la véritable nature du capitalisme. Il faut y voir le fruit de notre profonde ignorance en matière économique, de même que le résultat de l'infiltration marxiste et anti-américaine propagée dans notre société par les «missionnaires rouges» du monde syndical.

Trop de Québécois croient que le capitalisme a pour seul but l'accumulation sans fin de richesses matérielles et l'exploitation de peuples faibles par une classe d'entrepreneurs associés au grand capital (?). Les jeunes gens qui ont peu vécu et n'ont aucune expérience de la vie s'embarquent vite dans cette galère. Ils se font fort de honnir l'Occident LIBRE et capitaliste. Il est à la mode, de nos jours, de vomir sur tout ce qu'a édifié l'homme blanc et occidental et de voir, dans les peuples moins avancés, des modèles de civilisation.

La vérité historique toutefois est toute autre. Le capitalisme est le seul outil qui marche et qui soit capable de faire entrer l'humanité au complet dans l'ère de l'efficacité économique et de la liberté. Loin d'être moribond, le capitalisme est promis à un grand avenir. C'est ce que dé-

montre parfaitement Henri Lepage dans son remarquable ouvrage «Demain le capitalisme». On doit au capitalisme d'avoir fait de l'Amérique du Nord au complet un bastion de prospérité et de liberté. On lui doit d'avoir fait la même chose pour l'Europe de l'Ouest, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine nationaliste et le Japon. On lui doit de tenir à bout de bras l'économie chancelante des pays socialistes. Les Vietnamiens et Cambodgiens qui peuvent encore fuir l'enfer socialiste sont unanimes à dire que les régimes de Thieu et Nol, malgré leurs imperfections, étaient des paradis comparés à l'Etat de terreur organisée qu'ils connaissent maintenant. Les Egyptiens ont mis les Russes à la porte et font maintenant affaires avec les Américains. Ils ont payé cher pour comprendre que seul le capitalisme peut, à long terme, les relever. De plus, face à l'incontestable supériorité et valeur d'Israël dans tous les domaines (un autre Etat capitaliste et libre), ils sont obligés de s'ouvrir les yeux. L'Amérique du Sud n'est pas étouffée par les transnationales comme on le croit mais est en train, maintenant qu'elle a trouvé d'efficaces moyens de se défendre contre la guérilla marxiste, de se placer graduellement sur la voie du redressement, avec la collabora-

tion des autres pays d'Occident. Entre autres exemples de redressement, le Brésil est en voie de devenir un géant économique.

D'autre part les Philippines, l'Extrême-Orient et l'Indonésie sont en train d'en finir eux aussi avec la guérilla marxiste, ce qui leur permettra d'opérer leur redressement économique et social à leur tour. Quant à la Rhodésie et l'Afrique du Sud, elles sont engagées sur la voie d'un réformisme plus en accord avec les nouvelles exigences humanitaires de notre époque. Au sujet de ces deux derniers pays, il est également à la mode de traîner les Rhodésiens et Africains du Sud blancs de racistes et d'exploiteurs. On omet toutefois de mentionner que quand les Blancs se sont installés dans ces pays, il y a peu de temps, il n'y avait ni alphabet, ni éducation, ni service de santé, ni économie, ni technologie, ni sciences, ni réseau routier, etc. Seul existait le tribalisme primitif. Maintenant ces pays sont les plus développés d'Afrique et les mieux organisés. Et tous en bénéficient largement, ce qui inclut les Noirs. Que plus de justice soit nécessaire en ces sociétés, soit! Mais il convient de faire la part des choses.

Quant aux soi-disant violations des droits de l'homme dans les Etats capitalistes (Iran, Chili, Argentine, Caire, Tchad), el-

les sont certes condamnables. Mais précisons que dans l'esprit des dirigeants de ces pays, elles constituent des actions de légitime défense de ces peuples, en réponse aux agressions opérées par la subversion, le terrorisme et la guérilla. Et aux naifs qui parlent de chasse aux sorcières en ces domaines, je recommande fortement la lecture de l'œuvre complète de Soljenitsyne.

En terminant, disons qu'à mon avis le procès actuel du capitalisme est fondé sur une série d'idées toutes faites, qui sont démolies par l'observation scientifique. Celle-ci prouve que le but de l'économie de marché est en réalité de donner à chaque être humain la plénitude d'occasions de trouver dans la société ce qu'il désire, compte tenu des inévitables contraintes de rareté, car on n'a rien pour rien partout en ce bas monde. Les outils nouveaux de l'analyse économique permettent aisément de faire la démonstration de cet avancé. Il est urgent que nous, Québécois, cessions de voir dans l'économie capitaliste un monstre froid et exploiteur. Moins de sociologie et davantage de cours sur l'économie de marché dans notre système d'éducation constituerait un heureux départ dans la bonne voie.

Jacques BOISSONNEAULT
Montréal, Québec

OFFRE RÉPÉTÉE
POUR UNE AUTRE SEMAINE A
LA DEMANDE POPULAIRE

30% DE RABAIS

TERMES FACILES PAYEZ DANS
90 JOURS — SANS INTÉRÊT

DONNEZ A VOTRE MAISON
UNE MAGNIFIQUE APPARENCE
D'ACCUEIL POUR TOUJOURS

AUVENTS
de FIBRE DE VERRE
TRANSLUCIDE
et d'ALUMINIUM pour
BALCON PATIO

REG. \$496

\$34995 QU'IL COÛTE
OACIN
INSTALLÉ

Projection 48" — Pente 26" grands
deux plus petites à plus bas prix

Votre choix de 14 combinaisons de
nouvelles couleurs en aluminium et
10 en fibre de verre longueur 96" —

• FAITES SUR MESURES •

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle votre peinture et meubles. Profitez de cette vente de 7 jours pour obtenir une protection à l'encre contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'environnement de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux. Ils possèdent les meilleures caractéristiques et en plus, de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, entrées, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.

NE PAS CONFONDRE AVEC LES IMITATEURS

Wm MORRIS & FILS L.T.E.E.
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

ESTIMATION GRATUITE
382-6810
SOIR FÊTES
737-1960

ANCIENNEMENT SUR COTE-DE-LIESSÉ MAINTENANT A UN SEUL ENDROIT A MONTRÉAL

9170, BOUL. SAINT-LAURENT, (ENTRE LEGENDRE ET CHARANEL)

AUSSI PORTES ET FENÊTRES D'ALUMINIUM

Washington s'oppose à l'octroi de subventions à GM et à Ford pour leur implantation au Canada

par Jean PELLETIER
de notre bureau de Washington

WASHINGTON — Le président Jimmy Carter dépêchera vendredi à Ottawa deux hauts fonctionnaires du State Department et du Département du Commerce afin de convaincre le gouvernement Trudeau de ne pas accorder de subventions aux compagnies Ford et General Motors qui envisagent d'investir près d'un demi-milliard en Ontario et au Québec dans des usines de fabrication de pièces d'automobile.

Ces subventions, selon la Maison-Blanche, contreviennent d'une façon flagrante au Pacte de l'auto puisqu'elles compromettent le marché commun qui existe entre les États-Unis et le Canada dans l'industrie de l'automobile.

Selon un porte-parole du gouvernement américain, la décision du gouvernement Trudeau est «sans précédent», et ne s'explique seulement de ce que le premier ministre Trudeau étant en pleine période électorale, veut se maintenir à la fois la sympathie de l'électorat québécois et du sud de l'Ontario qui sont ses principaux atouts lors du prochain scrutin.

Une première

«Depuis treize ans que le Pacte de l'auto existe, jamais avon-nous dû faire face à une telle situation», a déclaré le porte-parole américain à LA PRESSE.

«Nous avons l'intention de faire beaucoup de bruit et de prendre éventuellement toutes les mesures qui s'imposent.»

«Bien que l'administration Carter sympathise avec le gouvernement Trudeau et comprend les impératifs électoraux



que ce dernier doit rencontrer particulièrement dans le contexte de la crise constitutionnelle, le gouvernement américain ne peut pas malgré tout demeurer silencieux lorsqu'il est question de ses intérêts économiques», a déclaré à LA PRESSE un fonctionnaire américain.

«Ce que nous devons faire d'abord si le gouvernement canadien persiste dans sa décision c'est d'évaluer les dommages que ces subventions causent à

l'industrie américaine. Nous prendrons ensuite les mesures qui s'imposent.»

Une taxe

L'une de ces mesures envisagées pourrait être une taxe de 5 pour cent imposée sur toutes les pièces de voitures fabriquées au Canada.

Rappelons que le Pacte de l'auto conclu en 1965 génère un volume commercial de plus de \$27 milliards par année. Ce chiffre représente une augmentation considérable puisqu'il n'était que de \$900 millions en 1965.

Le gouvernement américain serait demeuré silencieux si le Québec ou l'Ontario avaient été les seuls en cause. «Nous comprenons fort bien que le gouvernement fédéral ne peut empêcher les provinces d'accorder des subventions aux entreprises qui veulent s'établir chez elles. Nous faisons face à la même situation vis-à-vis les États américains», a déclaré le porte-parole.

L'intervention

Ce que n'accepte cependant pas le sous-secrétaire au Commerce, M. Fred Bergston, c'est que le gouvernement central intervienne lui-même en offrant au gouvernement québécois une

subvention de l'ordre de \$81 millions, afin de favoriser l'installation d'une usine de moulage de pièces d'automobile en aluminium par la compagnie General Motors. Cette usine serait située à Valleyfield ou au Cap-de-la-Madeleine. Le gouvernement américain souhaiterait plutôt qu'elle soit construite aux États-Unis, soit dans l'État de New York ou en Ohio.

Cette usine de moulage, toujours selon des sources fiables au sein du gouvernement américain serait construite au Québec afin de donner suite au contrat de fabrication d'autobus conclu entre GM et le gouvernement du Québec, en décembre dernier. Selon ces mêmes sources, ce pourquoi le gouvernement Lévesque aurait finalement accordé le contrat de près de \$100 millions à GM au lieu de la société québécoise Bombardier, c'est parce qu'il a reçu de GM l'assurance que d'autres investissements suivraient.

Protestations

Le gouvernement fédéral aurait par ailleurs décidé d'accorder une subvention pour l'usine de moulage à la suite des protestations soulevées par le Québec contre le gouvernement central

soutenant que le Pacte de l'auto ne profitait seulement qu'au sud de l'Ontario.

Ce qu'il y a d'amusant, de dire un fonctionnaire américain, c'est de voir le gouvernement québécois utiliser contre Ottawa les mêmes arguments que ce dernier avance contre Washington au sujet du Pacte de l'auto.

Rappelons en effet qu'Ottawa voudrait renégocier certains ar-



ticles du Pacte alléguant qu'il profite surtout aux Américains. Les chiffres de l'an dernier démontrent que la balance commerciale canadienne pour les voitures et les pièces d'automobile était déficitaire d'un milliard. Le deuxième article du Pacte de l'auto précise que l'accord vise à établir des conditions de marché «équitables» pour les deux pays. Selon le Canada, cela veut dire que les deux pays doivent profiter au moins à parts égales des bénéfices du Pacte de

l'auto. Pour les États-Unis, le passage de l'accord veut dire seulement que les deux pays sont en concurrence «légitime».

Autre contestation

Les sous-secrétaire Bergston a par ailleurs protesté contre la décision canadienne de diminuer la taxe sur l'importation de voitures Volkswagen fabriquées aux États-Unis dans la mesure où la société VW importerait des pièces et des moteurs de voiture fabriqués au Canada.

«Nous ne pouvons tout simplement pas demeurer assis les bras croisés alors que de telles pratiques ont cours», a déclaré le sous-secrétaire au Trésor, pour qui ces mesures fédérales vont à l'encontre des accords de Genève sur le commerce international.

LA PRESSE devait par ailleurs apprendre de source fiable que pour l'instant du moins le gouvernement américain s'en tiendrait seulement à faire «beaucoup de bruit» auprès du gouvernement central, sans aller plus loin, en souhaitant qu'il ne s'agisse là que d'une difficulté passagère, «à one short affair».

L'université Laval s'anglicise l'été

QUÉBEC (PC) — L'observateur non averti qui visite l'université Laval en période estivale pourrait facilement se croire sur un campus anglophone.

Les conversations en langue anglaise que l'on entend ici et là ne sont cependant qu'une récréation que s'accordent les quelque 900 étudiants non francophones venus suivre les cours du programme spécial de français pour les non francophones.

Ce programme a débuté le 1er juillet et se terminera le 11 août. Sur les 90 étudiants inscrits, 579 viennent des autres provinces canadiennes, l'Ontario et la Colombie-Britannique étant les plus représentées.

Ils bénéficient de bourses de «cours d'été langue seconde» accordée par les gouvernements fédéral et provincial.

D'un montant de \$850, cette bourse est versée directement à l'université Laval et couvre tous les frais de l'étudiant: scolarité, logement, repas, ainsi que les activités socio-culturelles et sportives organisées pour eux.

Quant aux 300 non-boursiers, des Canadiens qui ne sont pas étudiants à temps plein pendant l'année, des Américains et un petit groupe de Sud-Américains, ils ont choisi de consacrer le temps et l'argent de leurs vacances à ces cours d'été.

Culture différente

La majorité des étudiants sont logés sur le campus, tandis que 158 d'entre-eux résident dans des familles. Le coût en est plus élevé, mais les avantages sont certains, tant du point de vue linguistique que culturel, comme en témoigne Doug Makaroff, un étudiant en sciences politiques de Saskatoon, en Saskatchewan.

«On nous disait que les Québécois ont une culture très différente. C'est vrai, a-t-il souligné au cours d'un entretien, j'habite dans une famille et je m'en aperçois dans la vie de tous les jours.»

S'il y a de nombreux étudiants canadiens, bénéficiaires de bourses et venus là pour améliorer leur connaissance du français «dans un environnement français», comme Doug Makaroff, ou Janet MacNaughton, de Halifax, d'autres, Américains ou Sud-Américains, ont choisi de venir passer à Québec des vacances studieuses, tel John Ballantine, professeur de latin et de grec à Denver, au Colorado, qui affirme en riant avoir choisi Québec parce que c'est moins cher que Paris.

C'est aussi l'avis d'Eduardo Fonseca, un étudiant en génie industriel de Mexico.

Ricardo Trejo, lui, travaille à Mexico. «Pour mon métier, dit-il, je voulais apprendre le français. Un ami était venu à Québec suivre ce cours et m'a dit que c'était parfait.»

Betty Moron, elle, a quitté Puerto La Cruz et son Venezuela natal, il y a deux ans, pour aller étudier l'anglais à Toronto. Aujourd'hui, c'est à Québec qu'elle a choisi de rester pour apprendre le français.

Patricia Davalas, professeur de philosophie à Mexico, trouve, elle aussi, les gens sympathiques et la ville accueillante mais, avoue-t-elle, «il est très difficile d'établir un premier contact avec les gens».

Hausse du prix du gaz naturel

OTTAWA (PC) — En vertu d'un accord entre les gouvernements fédéral et albertain, hier, le prix du gaz naturel monte de 15 cents le millier de pieds cubes.

Cette hausse va ajouter annuellement de \$21 à \$29 aux frais de chauffage des maisons.

L'entente précise que le prix de gros du gaz naturel à Toronto passe de \$1.85 à \$2 le millier de pieds cubes.

Dans un communiqué, les ministres fédéral et albertain de l'Énergie, MM. Alastair Gillespie et Don Getty, ont fait remarquer que la hausse laisse encore le prix du gaz naturel à 85 pour cent de la valeur du pétrole brut, en termes de valeur de chauffage.

Les deux ministres ont ajouté qu'ils allaient se rencontrer à nouveau, avant la fin de l'année, pour décider si il ne fallait pas modifier ce pourcentage.

Au cours de ces entretiens, il sera également question de la possibilité de développer de nouveaux marchés dans l'Est, afin de réduire la dépendance du pétrole importé à gros prix.

Le pipe-line de l'Ouest s'arrête actuellement à Montréal. On voudrait le prolonger au reste du Québec et aux provinces maritimes.

La hausse de mardi va ajouter \$210 millions à la note pour 1.4 trilliard de pieds cubes de gaz naturel consommé annuellement au Canada.

Le trilliard de pieds cubes de gaz naturel vendu annuellement aux États-Unis n'est pas touché par l'augmentation.

Le prix de vente à la frontière est actuellement de \$2.16 le millier de pieds cubes. Il est possible, selon un représentant de la Commission nationale de l'énergie, que ce prix soit augmenté avant la fin de l'année.

Votre marché LUCERNE prend soin de tout

ROTI DE PALETTE
Coupe régulière
1 lb
1.18

DA VINCI
Pizza toute garnie
Boîte 4 de 5"
1.89

SODOR
Crotons en vrac
lb
1.59

LM
MARCHE LUCERNE

CATELLI
Spaghettini,
Macaroni coupé,
spaghetti
16 onces
45¢

ALL
Détergent en
poudre
6 litres
5.29

FEVES JAUNES
Local
lb
29¢

HABITANT
Relish sucré
24 onces
99¢

KOOL AID SUCRE
Saveurs assorties
env. 4 onces
29¢

KLEENEX
Serviette à
mains
2 roul.
99¢

PARKWAY
Margarine
maxi bol
16 onces
92¢

SCHWARTZ
Moutarde en
jarre
24 onces
63¢

KAM
Pain de
viande
12 onces
99¢

CATELLI
Ravioli à la
viande
15 onces
53¢

IDEAL
Pois vert no 4
choix
19 onces
39¢

BRIGHT
Jus de
tomate
19 onces
31¢

CLOSE UP
Dentifrice rég.
100 ml.
1.29

NOXZEMA
Lotion Tropic tan
4.50 onces
1.49

GRAD
Nourriture pour
chiens.
Boeuf et poulet
25 onces
79¢

GRAD
Liquides assorties
10 onces
Canettes
61.25

GRAD
Coraichons aux
Fenouilles
(OIL)
24 onces
65¢

GRAD
Pêches demies
28 onces
77¢

PRODUITS SURGELES

McCAIN
Pizza de
Luxe
4 de 5"
15 onces
1.57

McCAIN
Pizza
Supreme
17 onces
1.79

WELCH
Jus de
raisin
12 onces
89¢

SARA LEE
Gâteaux
étage
chocolat ou
vanille
369 gr.
1.09

Votre marché Lucerne
LM Legault - Masse... grad c'est juste à côté
10101, Boul. LOUIS-H.-LAFONTAINE
(ANJOU) Montréal, Québec. H1J 2E8
FOURNISSEURS DES MARCHÉS LUCERNE 354-3210

Marché O. Bouchard
135, rue Guilbault,
Longueuil, Québec
J4H 2T6
670-0242

Marché N. Poisson
11345 est, boul. Gouin,
Montréal, Québec
H1A 2G8
648-0276

Marché Guy Engr.
2001, rue Dandurand,
Montréal, Québec.
H1N 2V3
273-2549

Marché Jodoïn
20, rue Boyer,
Saint-Isidore, Cité de Laprairie
Québec J0L 2A0
454-3231

Marché St-Pierre Engr.
552, Petit Brûlé,
Saint-Augustin, Cité des Deux
Montagnes, Québec, J0N 1J0
258-4472

Marché A. Légaré
302, rue Saint-Jacques,
Ville Saint-Pierre, Québec.
H8R 1E2
481-2878

Au procès du député de Shefford

Un témoin affirme que Rondeau lui a versé \$1,500

par Conrad BERNIER
Envoyé spécial de
LA PRESSE

GRANBY — «Je m'étais fait organiser, j'étais écoeuré, endetté, survolté et, lorsque les policiers de la GRC m'ont interrogé en juin 1977 sur l'incident survenu le 20 décembre 1976 à Bromont, c'est-à-dire l'incendie du 705 Shefford, propriété de Gilbert Rondeau, j'ai tout dit en pensant que, pour Gilbert Rondeau, le temps était venu de payer! Quant à moi, je sais que je suis coupable, j'avoue que je suis coupable, et ne me demandez pas pourquoi mon procès, qui devait avoir lieu le 11 juillet dernier, a été reporté au 11 septembre, parce que je n'ai aucune explication à vous fournir. Voyez mon avocat!»

Cette longue tirade de Jacques Harbec, c'était non seulement la fin d'un long et difficile témoignage, c'était aussi les dernières cartouches du substitut du procureur général au procès qui débutait, hier à Granby, sous la présidence du juge Louis-Denis Bouchard, du député de Shefford, M. Gilbert Rondeau, accusé de complot d'incendie et d'incendie effectif.

En effet, après seulement une journée d'audiences, le substitut du procureur général, Me Claude Noisieux, annonçait vers les seize heures, qu'il avait épuisé la liste de ses témoins à charge — onze témoins très exactement — et terminé sa preuve.

Bernier
Les deux témoins importants ont sans nul doute été le publiciste

Jacques Harbec, 23 ans, de Granby, et le journaliste Jean Bernier, également de Granby et aussi âgé de 23 ans.

Le 20 décembre 1976, entre 22h et 24h, Jean Bernier s'est rendu à Bromont en compagnie de Jacques Harbec pour aller mettre le feu au deuxième étage du 705 Shefford, propriété de Gilbert Rondeau.

«C'est Jacques Harbec, a-t-il expliqué au cours de son témoignage, qui m'a embauché pour cette affaire. Jacques m'a accompagné à Bromont ce soir-là — c'est lui qui était au volant de la voiture empruntée à Alain Huard — mais je ne savais pas que c'était Gilbert Rondeau qui avait passé la commande à Harbec. J'ai appris cela trois semaines plus tard, soit après l'enquête du commissaire aux incendies. C'est d'ailleurs à ce moment-là que Gilbert Rondeau m'a approché pour me demander de changer ma version de l'incident. Il m'offrait \$1,000. J'avais effectivement besoin de \$1,000 pour payer une amende. Je n'ai pas parlé à Jacques Harbec de cette rencontre avec Gilbert Rondeau. Cette rencontre, en somme, avait permis de faire savoir à Rondeau que c'était Harbec qui l'avait vendu.»

Quand Me Lesage a demandé à Bernier s'il avait enregistré un plaidoyer de culpabilité dans cette affaire de crime d'incendie lors de sa comparution il y a déjà quelques mois devant un juge de la Cour des sessions de la paix, Jean Bernier a répondu: «J'ai plaidé non coupable!»

Jacques Harbec, lui, connaît Gilbert Rondeau depuis au moins quinze ans. Comme sa mère et la plupart des autres membres de sa famille, il a travaillé gratuitement pour le député Rondeau pendant plusieurs années. C'est en 1976, au cours d'un voyage à Montréal, que Gilbert Rondeau lui aurait carrément passé la commande de mettre le feu à sa maison de la rue Shefford, à Bromont.

«Il m'offrait \$1,500, a soutenu Harbec devant le tribunal. J'ai d'abord

refusé, puis j'ai finalement accepté. Mais comme je n'avais pas le cœur de faire le travail moi-même, j'ai embauché Jean Bernier qui, lui aussi, a d'abord refusé. Bernier a toutefois consenti, finalement, moyennant une somme de \$200. Je lui ai même versé cette somme avant d'avoir été payé par Rondeau. Celui-ci m'a payé, bien sûr, avec un chèque de \$1,500 que je n'ai pu changer à ma banque parce que je n'avais pas suffisamment de fonds, et que

Rondeau a dû endosser lui-même, et changer à sa propre banque.»

Une discothèque
Plus tard, au cours de son témoignage, Harbec a reconnu que le projet d'une discothèque dans l'une des propriétés de Gilbert Rondeau à Granby avait lourdement hypothéqué leur relation et leur amitié. A son avis, Gilbert Rondeau n'a pas respecté ses engagements et l'a conduit dans un cul-de-sac financier avec ses frères, plusieurs collaborateurs et quelques amis.

Interrogé par le procureur de Rondeau, Harbec a avoué qu'il avait tenté en juin 1977 d'obtenir de son ex-ami certaines compensations financières pour les pertes encourues dans cette lamentable affaire de discothèque.

«Je m'étais fait avoir, a-t-il expliqué à la Cour, j'en étais de plus en plus conscient et j'étais écoeuré. Qu'est-ce que je lui ai demandé comme somme d'argent? Je ne le sais plus! Je lui ai certainement demandé

un assez gros montant — peut-être \$10,000? — parce que dans de pareilles circonstances, il faut demander beaucoup pour obtenir un peu.»

Au cours du même contre-interrogatoire, Jacques Harbec a nié avoir jeté un cocktail Molotov à proximité de la résidence de Rondeau à Granby au printemps 1977, quelques mois avant de faire des déclarations aux enquêteurs de la GRC. Harbec a aussi nié avoir rencontré la fille de Rondeau pour

l'informer de représailles possibles si ce dernier refusait des arrangements financiers convenables qui auraient pu à long terme faire oublier l'échec de la discothèque et replâtrer la bonne vieille amitié.

Si l'on s'en tient rigoureusement aux autres témoignages entendus hier devant la Cour, il semblerait que Rondeau avait certains embêtements avec cette propriété de Bromont, au point qu'il aurait voulu s'en débarrasser pour la somme de \$15,000.

Vol d'un chèque du bien-être social: un an de réclusion

Un an de prison pour un vol de \$332, c'est ce que le juge Morrier a imposé hier à Robert Joly, un individu de 32 ans, pourvu d'un casier judiciaire mentionnant quelques fraudes et vols.

Joly avait volé un chèque de bien-être social destiné à une assistée de Lachine. Il avait de plus utilisé un juvénile pour transformer le produit

de son larcin en argent. Son avocat a fait valoir qu'il était marié, mais cela depuis peu. Joly savait donc qu'il allait être passible d'une condamnation au moment où il convoitait.

Il allait avouer son crime quelque temps après, ce qui lui vaudra d'être séparé pendant plusieurs mois de sa récente compagne.

Avec son bâton de baseball Vengeance contre un rival: 45 fins de semaine en prison

Une banale affaire de ménage à trois, qui ne pouvait fonctionner, a valu hier à Robert Demers une condamnation à 45 fins de semaine en prison. Ce sportif impénitent était aussi amoureux, et il a trouvé naturel d'aller frapper, avec un bâton de baseball, sur la tête et les genoux de son rival, un camionneur très légitimement marié avec celle qu'il aimait.

Le juge Gilbert Morrier a pris la décision de laisser à Demers la possibilité de se consacrer à ses activités d'organisateur sportif, mais il a bien spécifié que la victi-

me Claude Landry se devait de se faire indemniser d'une façon ou d'une autre. Ses nombreuses blessures physiques et autres lui permettent en effet de poursuivre son agresseur ou de réclamer une compensation du fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

Toute l'affaire, qui s'est passée à Saint-Léonard, avait amené Landry à l'hôpital pour se faire recoller des os «égrenés», et Demers à abandonner des habitudes quelque peu alcooliques pour rejoindre les rangs de pénitents sages et buveurs d'eau.

MISE AU POINT

• Veuillez prendre note des modifications apportées à notre circulaire «Solde de blanc sous le signe de la couleur» en vigueur jusqu'au 12 août.

PAGE 1:
Pour des raisons indépendantes de notre volonté, on doit lire la mention suivante sous l'article B «Draps à motif fleurs et rectangles» no 52210 - 52218. Magasinage en personne seulement. Quantité limitée.

PAGE 2:
Le prix de vente de l'article B «Torchons» doit se lire .99 ch. au lieu de 2/1.99

PAGE 7:
Les articles «Ronds de serviettes, bois» no 15012 ne seront pas vendus dans nos magasins au cours de la vente. Toutefois, les commandes seront acceptées en vue d'une livraison ultérieure.

Nous nous excusons de ce contretemps.

Sears

la GIGUÈRE
D'ALASKA
tant attendue
chez
Giguère
FOURRURE
SE CONTINUE
AVEC DES
RÉDUCTIONS
de
\$300 • \$400 • \$500



787 est, MONT-ROYAL 526-6611



| | | |
|---------------|------------|-------------------|
| STATIONNEMENT | LEJOL | RESTHER |
| SAINT HUBERT | MONT ROYAL | GIGUÈRE FOURRURES |
| | | SAINT HUBERT |

STATIONNEMENT GRATUIT

| | |
|--|---|
| MOUTON Rasé, uni ou avec col de chat. \$395 - \$550 | PHOQUE D'ALASKA Uni ou avec col de martre \$1995 - \$2395 |
| RAT MUSQUE \$995 - \$1395 | LOUTRE Naturelle \$2095 |
| CHAT SAUVAGE Peaux descendues. Premier choix \$1395-\$1795-\$2095 | VISON BLACK GLAMA (marque déposée) en spécial \$1995 |
| CASTOR Naturel, très lustré \$1195 - \$1595 | VISON Foncé, d'élevage avec ceinture pleine peaux \$1495 |
| LOUP Naturel très pâle \$1595 - \$2395 | VISON Famille CANADA MAJESTIC marque déposée Demi-sang \$4395 |

Trudeau redéfinit ses priorités économiques

(NDLR) — Voici le texte intégral du discours à la nation que le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a présenté hier sur les ondes. Les sous-titres sont de LA PRESSE.

Avant de partir pour Edmonton rejoindre Sa Majesté la Reine aux Jeux du Commonwealth, je veux vous faire part des résultats du Sommet de Bonn, tenu il y a deux semaines, et vous expliquer certaines mesures nouvelles et importantes que le gouvernement mettra bientôt en œuvre.

Mais d'abord, permettez-moi de dire au nom de tous les Canadiens, combien nous sommes heureux que Sa Majesté la Reine Elizabeth ait accepté de séjourner parmi nous. Partout au pays, les Canadiens reconnaissent le sens du devoir, le charme et la dignité tranquille de la famille royale et j'anticipe le moment où je pourrai me joindre à Sa Majesté pour l'inauguration des Jeux du Commonwealth.

Quant au Sommet de Bonn, il ne pouvait mieux tomber pour le Canada, car si nos perspectives économiques demeurent prometteuses, nous sommes quand même aux prises avec des problèmes particulièrement difficiles en ce qui a trait à notre économie et à l'unité du pays. La situation des autres n'est, en cela, guère différente. Toutes les grandes démocraties industrielles, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et le Japon, sont confrontées à des défis économiques gigantesques et d'une nature tout à fait inédite. A Bonn, nous nous sommes employés à négocier chacun dans le meilleur intérêt de son propre pays, mais, tous, nous avons reconnu qu'aucun progrès réel ne serait possible sans une action commune, car nos problèmes sont profondément interdépendants.

La nécessité

Le commerce est une nécessité vitale pour le Canada. Vingt-cinq pour cent de notre activité commerciale repose sur nos ventes à l'étranger. Lorsque la situation économique mondiale est incertaine, nous sommes inquiets. Et il faut dire que la situation mondiale a été passablement perturbée depuis que les pays de l'OPEP ont provoqué une hausse considérable du prix du pétrole en 1973. Le Sommet de Bonn a marqué un réel progrès dans la volonté de prendre en main la situation mondiale

Lors des autres sommets auxquels j'ai participé, nous parlons de tenir le coup et de consolider la situation internationale. A Bonn, les choses se sont passées différemment. Nous avons posé des gestes concrets pour en arriver à une stratégie globale en vue de relancer la croissance économique. Dans les termes même de notre communiqué, nous étions décidés à prendre des mesures pour «créer plus d'emplois, combattre l'inflation, renforcer le commerce international, rééquilibrer davantage les balances commerciales et assurer plus de stabilité sur les marchés de change».

Les mesures sur lesquelles les dirigeants mondiaux se sont entendus sont à la fois importantes et précises. Le Canada ne s'est d'ailleurs pas contenté d'être un simple observateur au Sommet. Nous avons encouragé les autres à poser certains gestes, nous avons accepté de satisfaire nous-mêmes à certains engagements. C'est ainsi que le président Carter a promis de prendre des mesures dans le domaine de l'énergie. Le président Fukuda s'est engagé, pour sa part, à augmenter les importations japonaises. Quant au chancelier Schmidt, il a consenti à stimuler l'économie allemande, tandis que je me suis moi-même engagé à faire tout ce qu'il est possible au Canada d'accomplir, soit une croissance de l'ordre de 5 pour cent en 1978.

Le respect des engagements

Tous ces engagements, s'ils sont respectés, serviront l'ensemble des pays dont les leaders étaient réunis à Bonn. D'ailleurs, on a déjà commencé à passer à l'action. Cet après-midi même, j'ai reçu un message du chancelier Schmidt m'assurant que son gouvernement vient de poser des gestes décisifs pour satisfaire aux engagements pris par l'Allemagne lors du Sommet. On s'attend, bien sûr, à ce que nous fassions notre part. Nous devons en même temps faire tout notre possible pour demeurer un pays uni et en santé.

C'est donc avec une ferme volonté d'agir que j'entre au pays pour m'attaquer aux tâches qui doivent être accomplies au Canada. Au cours des deux derniers jours, je me suis entretenu avec mes principaux collègues de nos plans dans le domaine économique et de nos propositions pour renforcer l'unité canadienne. J'ai examiné tout cela à la lumière de ce que nous savons des perspectives économiques pour les mois à venir.

J'en suis arrivé à la conclusion que même si nous sommes sur la bonne voie, une action beaucoup



Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau s'accorde un moment de réflexion après son discours télévisé au cours duquel il a promis de réduire de \$2 milliard les dépenses gouvernementales présentes et à venir.

plus énergique s'impose de notre part pour assurer le maintien de notre prospérité et réaffirmer l'unité du pays. Et ne vous y trompez pas, les deux sont étroitement interreliés. C'est avec ces idées en tête que j'ai appelé de vacances, aujourd'hui même, plusieurs ministres pour la tenue d'entretiens au début de la semaine prochaine. Notre objectif sera de profiter de la chance que nous offre le Sommet de Bonn, et, avec l'aide de nos principaux partenaires économiques, d'améliorer davantage encore notre situation économique commune.

Cela veut dire qu'il n'y aura pas d'élections dans l'immédiat. Mais je pense que la plupart des Canadiens s'entendront pour dire qu'il est plus important de s'attaquer aux problèmes fondamentaux de notre économie.

La volonté

Bien sûr, pas mal de travail valable a déjà été accompli. Le communiqué final du Sommet de Bonn reconnaît que bon nombre d'engagements pris par d'autres pays vont dans le même sens que les mesures déjà adoptées par le gouvernement canadien. Au cours des dernières semaines et des derniers mois, nous avons réduit la taxe de vente pour stimuler l'économie; nous avons contribué à rendre possibles des projets ambitieux comme le gazoduc du Yukon, tout en rédui-

nant les tracasseries bureaucratiques et en prodiguant de nouveaux encouragements à la petite entreprise; nous avons donné un nouvel élan à la recherche et au développement qui créera des emplois pour aujourd'hui et de nouvelles techniques pour demain. Dans les deux cas, ce sont surtout nos jeunes diplômés qui en profiteront. Enfin, nous avons encouragé la mise au point de nouvelles façons d'exploiter l'énergie renouvelable, en particulier l'énergie solaire et celle tirée des résidus de la forêt, ce qui nous procurera des sources fiables d'énergie à l'avenir et créera de toutes nouvelles industries.

Ces mesures constituent de solides assises pour la poursuite du progrès chez nous, et, comme je le mentionnais plus tôt, je crois qu'il y a de bonnes chances que nous connaissions au Canada une prospérité croissante et durable. Je crois en outre que la plupart des Canadiens sont prêts à faire le nécessaire pour que cela se réalise. Par contre, je constate aussi certaines choses alarmantes: bon nombre de Canadiens, surtout parmi les personnes âgées, ne peuvent faire face à l'augmentation mondiale du prix des aliments, du combustible et des loyers. Les négociations salariales, dont certaines dans le secteur public, peuvent, à moins d'être étroitement surveillées, alimenter à

Modification des priorités

Pour faire face à ces défis et m'acquitter des engagements que j'ai pris à Bonn, j'en suis venu à la conclusion que nous devons procéder à un changement majeur dans l'ordre de priorités des projets gouvernementaux. Nous devons réduire la taille de l'appareil gouvernemental et utiliser ces ressources pour maintenir notre croissance. Dans les semaines à venir, mes collègues et moi annoncerons à cette fin une série de nouvelles mesures. Je m'engage dès maintenant à trouver les ressources et la volonté politique nécessaires pour: stimuler l'économie afin d'atteindre l'objectif de croissance que nous nous sommes fixé à Bonn; fournir des emplois à plus de gens et surtout aux jeunes; encourager de nouvelles mises de fonds dans les secteurs de la fabrication, de l'énergie et des ressources; s'occuper de ceux qui sont touchés par l'inflation, particulièrement en ce qui a trait aux prix des aliments, surtout dans le cas de nos personnes âgées.

Les orientations

Voilà ce que nous ferons. Je reconnais toutefois que ces nouvelles orientations ne doivent pas être financées par une augmentation des dépenses de l'État. Je pousse donc plus loin notre engagement. Nous financions ce nouveau programme en coupant les dépenses prévues et nous aurons recours uniquement aux ressources ainsi épargnées pour stimuler l'économie. En conséquence, et comme première étape du changement dans l'ordre de priorités du gouvernement, j'annonce les mesures suivantes:

1. Nous réduirons les dépenses prévues par l'État d'une somme de deux milliards de dollars. Le gros de cette somme servira à financer la poursuite de nos nouveaux objectifs économiques. Sans porter atteinte aux autres stimulants qui s'imposent, nous proposerons une réduction à la fois de nos dépenses et de nos taxes.

2. Il n'y aura aucune augmentation des effectifs dans les services publics fédéraux, il y aura même réduction l'an prochain. La ligne de conduite de ce gouvernement sera de produire plus, à moindre coût.

3. Le gouvernement fédéral se montrera plus sévère lors des négociations salariales dans le secteur public. En termes de salaires et de bénéfices, le secteur public suivra le secteur privé, au lieu de le devancer. Nous nous sommes engagés à suivre une stricte politique de conformité aux normes du secteur privé.

4. Nous éliminerons l'intrusion de plusieurs orientations et règlements du gouvernement dans la vie privée des gens. Dans certains cas, cela signifiera que nous confierons, à nouveau, certains services au secteur privé; dans d'autres, cela équivaudra à éliminer certaines lourdeurs gouvernementales et ses entraves aux initiatives personnelles.

5. La situation qui existe aux Postes est inacceptable, et cela depuis un bon moment. Les Canadiens sont à bout de patience, et ils sont de plus en plus dégoûtés de la situation. Moi de même. Le ministre des Postes et moi-même sommes convaincus que ce dont nous avons besoin, c'est d'un nouveau départ à la fois pour l'administration et les travailleurs. J'ai donc décidé, en consultation avec le ministre responsable, que le Service des postes deviendra une société de la Couronne, déchargée de plusieurs des contraintes qu'impose un ministère à l'État. On prendra des mesures en vue de procéder à une réorganisation, afin que les Canadiens puissent à nouveau jouir d'un service postal sérieux et efficace.

Le Sommet de Bonn a conféré à chacun de ses participants une conscience nouvelle de l'urgence de la situation. Il nous a aussi offert une occasion spéciale d'entreprendre les réformes qui s'imposent. J'ai pleinement confiance en l'avenir de ce pays, et je crois que les mesures annoncées ce soir aideront à réaliser les promesses que cet avenir réserve aux Canadiens.

Votre désir, j'en suis assuré, est que ces mesures soient mises en place de toute urgence. Nous nous attaquons immédiatement à cette tâche.

Sauf pour la création d'une société d'État pour les Postes

Les initiatives du premier ministre sont mal accueillies par l'Opposition

Les réactions aux mesures annoncées par M. Trudeau ne se sont pas fait attendre et si, en général, les porte-parole de l'Opposition n'ont pas été tendres envers le premier ministre quant à ses initiatives dans le domaine économique, ils ont bien accueilli son intention de transformer les Postes en une société de la Couronne.

Ainsi, le chef du NPD, M. Ed Broadbent, estime que les mesures annoncées par M. Trudeau sont très exactement à l'opposé de ce dont l'économie du pays a présentement besoin.

Selon M. Broadbent, une réduction de \$2 milliards des dépenses gouvernementales ne fera qu'augmenter le chômage, au moment où les entreprises privées songent à réduire leurs investissements, éliminant du même coup des possibilités de création d'emplois.

Approche conservatrice

Accusant M. Trudeau d'avoir recouru à une approche conservatrice face à une situation économique qui ne cesse de s'aggraver, le chef du NPD constate qu'aux États-Unis, une augmentation des dépenses gouvernementales au chapitre de la création d'emplois a permis de ramener le taux de chômage à son niveau le plus bas au cours des cinq dernières années.



Ed Broadbent

M. Broadbent, qui se trouvait hier soir à Chicoutimi, a d'autre part qualifié de «politiques» les mesures préconisant un gel de l'emploi dans la fonction publi-

que fédérale ainsi qu'une attitude plus ferme du gouvernement face aux revendications salariales de ses fonctionnaires.

Le chef du NPD a cependant eu un bon mot pour la création d'une société de la Couronne chargée de remettre de l'ordre dans l'administration des Postes, mesure qui, selon lui, est réclamée depuis longtemps par divers groupes de pression dont, en premier lieu, les syndicats concernés.

Un jeu!

Pour sa part, le critique financier du Parti progressiste-conservateur, M. Sinclair Stevens, se demande à quel jeu se livre M. Trudeau lorsqu'il annonce des réductions des dépenses gouvernementales. Selon M. Stevens, une partie de cet argent proviendra de plans prévus pour l'avenir et sera simplement injecté dans de nouveaux programmes qui doivent être rendus publics bientôt.

M. Stevens a ajouté que si l'économie est dans un si piètre état, le premier ministre devrait déclencher une élection à l'automne pour voir qui les électeurs veulent avoir à la tête du pays.

Notons que les propositions du premier ministre reprennent en partie le programme du Parti conservateur qui, depuis un certain temps, réclamait notamment une réduction de \$2 milliards des dépenses gouverne-



Sinclair Stevens

mentales pour relancer l'économie.

Les postiers

En ce qui a trait à l'éventuelle

transformation des Postes en une société de la Couronne annoncée par M. Trudeau qui, à cette occasion, a dit s'être rendu aux requêtes du syndicat des postiers, elle a été bien accueillie par le président de ce syndicat, M. Jean-Claude Parrot.

«Il s'agit là d'une grande victoire pour notre syndicat», a-t-il dit.

Le syndicat des postiers, qui a été impliqué dans des douzaines de grèves et d'arrêts de travail légaux et illégaux au cours de durs conflits avec la direction des Postes, estime que c'est la structure bureaucratique complexe des Postes qui a empêché les patrons de négocier efficacement avec les syndicats.

À ce sujet, M. Trudeau a indiqué qu'il était convaincu de la nécessité d'un nouveau départ à la fois pour la direction des Postes et le syndicat.

«Je ne peux qu'approuver», a rétorqué M. Parrot.

Celui-ci a d'autre part déclaré que la nouvelle société de la Couronne devrait être obligée de continuer à offrir tous les services qui existent à l'heure actuelle et qu'on devrait lui permettre de débiter dans d'autres domaines tels que les télécommunications et la transmission électronique des données.

M. Parrot a ajouté que la nouvelle société devrait continuer à



Jean-Claude Parrot

recevoir des subventions du gouvernement pour être en mesure de continuer à fournir les services actuels aux petites agglomérations.

vente

AU RABAIS IMBATTABLE D'ARTICLES DE CHOIX CHEZ FAUCHER

CONGELATEURS

| MOFFAT | | KELVINATOR | |
|--------------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------|
| Cap. 8 pi ³ , blanc..... | \$229 ⁹⁵ | Cap. 8 pi ³ | \$239 |
| Cap. 8 pi ³ , beige..... | \$239 ⁹⁵ | Cap. 12 pi ³ | \$269 |
| Cap. 12 pi ³ , blanc..... | \$259 ⁹⁵ | Cap. 15 pi ³ | \$299 |
| Cap. 12 pi ³ , beige..... | \$269 ⁹⁵ | Cap. 18 pi ³ | \$309 |
| Cap. 16 pi ³ , blanc..... | \$289 | Cap. 23 pi ³ | \$349 |
| Cap. 19 pi ³ , blanc..... | \$309 | | |
| ROY | | WHITE-WESTINGHOUSE | |
| Cap. 15 pi ³ | \$289 ⁹⁵ | Cap. 12 pi ³ | \$259 |
| Cap. 18 pi ³ | \$309 ⁹⁵ | Cap. 18 pi ³ | \$299 |
| Cap. 23 pi ³ | \$339 ⁹⁵ | Cap. 26 pi ³ | \$369 |

Réfrigérateur-congélateur sans givre de 15 pi³ HOTPOINT

Modèle RT151 — Capacité du compartiment congélateur: 124 lb. Contre-porte aménagée comportant deux balconnets. Dans le compartiment réfrigérateur: 2 clayettes réglables (10 hauteurs) et une fixe, bac à viande et bac à légumes. Contre-porte aménagée comportant un bac à oeufs, des casiers à beurre et fromage et des balconnets. Carrosserie blanche comme la neige.

BAS PRIX DE FAUCHER \$519
Carrosserie de couleur s'obtenant moyennant un supplément modique.

Réfrigérateur-congélateur sans givre de 16,9 pi³ HOTPOINT

Modèle RT170B — Capacité du compartiment congélateur: 165 lb. Porte-étagère à deux balconnets. Dans le compartiment réfrigérateur: 2 clayettes réglables et une fixe, 2 bacs à légumes et fruits. Porte-étagère comportant un casier à oeufs (modèle alvéolé), un garde-beurre 3 températures, un coffre à produits laitiers et 3 balconnets. Carrosserie blanche comme la neige.

BAS PRIX DE FAUCHER \$539
Carrosserie de couleur s'obtenant moyennant un supplément modique.

Lave-vaisselle encastré KELVINATOR

modèle U840

Choix de 6 programmes: cycle de courte durée (lavage léger pour vaisselle fine ou fragile), cycle normal, cycle rinçage d'attente, cycle rinçage et séchage, cycle à économie d'énergie, cycle chauffe-plats. Un voyant lumineux de contrôle. Broyeur pour aliments mous. Panier à couverts. Intérieur recouvert émail vitrifié. Dispositif antidébordement. Distributeur de détergent à 2 compartiments. Distributeur de produit de rinçage.

BAS PRIX DE FAUCHER \$319

Table de cuisson intégrée JENN-AIR

modèle 2300

4 éléments chauffants de modèle courant. Table non transformable.

BAS PRIX DE FAUCHER \$349

Four encastré autonettoyant JENN-AIR

modèle 2600

BAS PRIX DE FAUCHER \$529

APPAREILS MENAGERS FRIGIDAIRE

| Réfrigérateurs-congélateurs | | Lave-vaisselle | |
|---|-------|--|----------------|
| Modèle FPCI-152-7: carrosserie blanche (1), de couleur or moisson (1)..... | \$599 | Modèle DWM2: carrosserie de couleur or moisson (2)..... | \$349 |
| Modèle FCI-16V: carrosserie de couleur vert avocat (1)..... | \$729 | Modèle DWM4: carrosserie de couleur or moisson (1)..... | \$459 |
| Modèle FCI-20V: carrosserie rouge (1), de couleur or moisson (1)..... | \$899 | Modèle DWM5: carrosserie blanche (1)..... | \$559 |
| Séchoir Modèle DEC Can.: carrosserie de couleur or moisson (1)..... | \$319 | Modèle DWU, encastré Four à micro-ondes Modèle RCM6 (2 en stock)..... | \$529 \$599 |

RADIO-REVEIL JULIETTE EL-1984

Récepteur de radio entièrement transistorisé à gammes AM et FM avec contrôle automatique de fréquence, pendule électronique à lecture directe.

BAS PRIX DE FAUCHER \$299⁹⁵

RECEPTEUR DE RADIO

modèle table

JULIETTE FR-1266

Circuits intégrés et gammes AM et FM avec contrôle automatique de fréquence. Coffret en bois.

BAS PRIX DE FAUCHER \$279⁹⁵

VENTE DE SOLDES

TELEVISEURS COULEUR PORTATIFS à écran 20 po XL-100

N.B.: L'illustration n'est insérée qu'à titre d'exemple et ne représente pas la variété des modèles mis en solde.

BAS PRIX DE FAUCHER \$459

TELEVISEUR "NOIR ET BLANC" PORTATIF FLEETWOOD

à écran 12 po

Modèle 1A-2657 — Fonctionne sur secteur (CA) ou batterie 12 V. Châssis entièrement transistorisé.

BAS PRIX DE FAUCHER \$94⁵⁰

TELEVISEUR COULEUR

à écran 26 po (modèles exposés)

N.B.: L'illustration n'est insérée qu'à titre d'exemple et ne représente pas la variété des modèles mis en solde.

\$559

TELEVISEUR COULEUR ColorTrak RCA

à écran 26 po

Modèle CGA 722 — Châssis entièrement transistorisé à tension de 31 000 volts. Blocs d'accord VHF et UHF transistorisés. Accord précis automatique. Meuble contemporain exécuté avec soin en bois de placage pacanier de Valence façon antique. Roulettes sphériques pivotantes.

BAS PRIX DE FAUCHER \$699

Cuisinière de 30 po MOFFAT

Modèle MSM6068 — Tableau de commande avec programmeur (pendule et minuterie) permettant de régler automatiquement la mise en route et l'arrêt du four à l'heure choisie. Éclairage par un tube fluorescent. Table de cuisson à rebord, 4 éléments amovibles. Four doté d'une porte à panneau de verre noir total et hublot panoramique. Tirroir de rangement. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER \$419

Réfrigérateur-congélateur sans givre de 16 pi³ MOFFAT

Modèle MRF 1648 — 2 portes à panneau de verre organique (dérivé acrylique). Dans le compartiment réfrigérateur: clayettes réglables, garde-viande, 2 bacs à légumes et fruits. Contre-porte aménagée comportant un garde-beurre réglable 3 températures et des balconnets.

BAS PRIX DE FAUCHER \$639⁹⁵

Lave-vaisselle adaptable MOFFAT

Modèle MKC 1258 — Choix de 9 programmes comprenant les lavages légers et énergiques, le cycle à économie d'énergie et l'opération chauffe-plats. Broyeur pour aliments mous. Dessus en cerisier et porte à panneau de verre, teinte noir.

BAS PRIX DE FAUCHER \$479⁹⁵

ENSEMBLE McCLARY

Machine à laver — Agitateur Spirateur. Choix de 4 cycles. Choix de 3 températures et de 3 niveaux d'eau. Filtre de recirculation autonettoyant. Une vitesse. Carrosserie blanche.

Séchoir — Choix de 3 cycles. Minuterie. Filtre à charpie très efficace. Séchage à haut rendement. Carrosserie blanche.

BAS PRIX DE FAUCHER, L'ENSEMBLE \$569

- Facilités de paiement
- Marchandise réservée sans frais moyennant acompte
- Livraison gratuite dans un rayon de 100 milles
- Parking gratuit aux portes des magasins

• 48, boul. des Laurentides
Quartier Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

• 1400, boul. Montarville
Boucherville

A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne. Tél.: 655-3630 ou 527-8001. Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226.

AUX 2 MAGASINS FAUCHER LE ROI DES BAS PRIX

Venez prendre votre part du gâteau chez FAUCHER



dont le formidable pouvoir d'achat vous permet d'économiser davantage.
2 MAGASINS: un à LAVAL, l'autre à BOUCHERVILLE

MOBILIER DE CHAMBRE 4 pièces en frêne massif

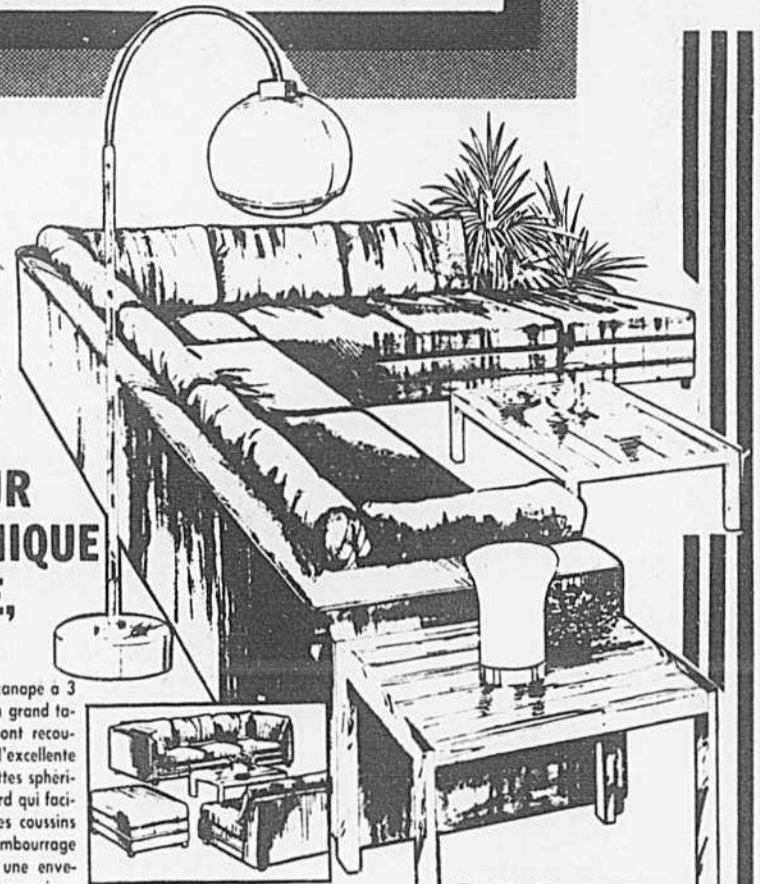


Ensemble comprenant une commode basse à 9 tiroirs (largeur 75 po) surmontée d'une grande glace encadrée, une commode haute à deux corps superposés (largeur 38 po, hauteur 54 po, profondeur 18 po) et une tête de lit large de 54 ou 60 po. Le corps inférieur de la commode haute contient 3 tiroirs; le corps supérieur est doté de 2 portes et renferme des tablettes et des petits tiroirs. Tous les tiroirs glissent facilement grâce à un coulisseau central.

\$699⁹⁵

N.B.: Les tables de chevet et le pied du lit s'obtiennent moyennant supplément.

MOBILIER DE SALLE DE SEJOUR PANORAMIQUE MODERNE, 3 pièces



L'ensemble comprend un canapé à 3 places, une causeuse et un grand tabouret. Les trois pièces sont recouvertes de velours peluche d'excellente qualité et munies de roulettes sphériques et pivotantes Shepherd qui facilitent les déplacements. Les coussins de siège sont dotés d'un rembourrage mousse confortable sous une enveloppe à glissière, et ils sont amovibles. Les coussins de dossier sont également amovibles. Bois dur séché au four, suspension à ressorts qui résistent à l'affaissement. Diverses possibilités d'agencement que nous nous ferons un plaisir de vous montrer.

\$499⁹⁵



SOMPTUEUX MOBILIER DE SALLE A MANGER 7 pièces de style provincial français

La table est dotée d'un plateau ovale à bord découpé et orné de sculptures, qui mesure 42 x 62 po et peut être grandie à 98 po grâce à deux rallonges escamotables. Il est en bois d'arbre fruitier. Les trois chaises et le fauteuil assortis ont un dossier canné et leur siège est doté d'un coussin mousse. L'ensemble comprend aussi un buffet (74 x 27 x 19 po) muni de deux tiroirs dans sa partie centrale et de portes dissimulant un compartiment à tablettes à chaque extrémité. Le vaisselier superposé mesure 73 x 57 x 15 po et est muni de quatre portes vitrées, deux tablettes en verre et un éclairage intérieur. L'ensemble s'obtient en finition blanc chablis et or avec dessus des meubles en bois d'arbre fruitier, ou tout en pacanier. Toutes les pièces qui composent ce mobilier sont remarquables tant par leur élégance que par leur fabrication soignée. Notez les sculptures élégantes qui en font un ensemble de grande classe.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$1 799⁹⁵



SUPERBE MOBILIER DE CHAMBRE 4 pièces de style provincial français

S'obtient en deux finitions: blanc chablis et or avec dessus des meubles en bois d'arbre fruitier, ou tout en pananier. La commode basse est entièrement construite en bois. Elle mesure 76 x 33 x 20 po et contient trois tiroirs à chaque extrémité et, au centre, deux portes dissimulant trois autres tiroirs. Elle est également munie d'un piètement robuste composé de quatre pieds galbés sur le devant. Les tiroirs, assemblés à queue d'aronde, glissent sur un coulisseau central et sont protégés contre la pénétration de la poussière. Cette commode est surmontée de deux larges glaces encadrées jumelées. La commode-armoire à deux corps superposés mesure 40 x 63 x 19 po. Elle est pourvue de deux tiroirs très spacieux à la partie inférieure; la partie supérieure est dotée de deux portes dissimulant deux tiroirs et un compartiment pourvu d'une tablette. Le mobilier comprend aussi deux tables de chevet à deux tiroirs et une tête de lit ajourée très élégante qui s'obtient en largeur de 54 ou 60 po, ou encore 80 po moyennant supplément.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$1359⁹⁵

N.B.: Les tables de chevet s'obtiennent moyennant supplément.



MOBILIER DE CUISINE MODERNE 5 pièces

L'ensemble comprend une table rectangulaire de 36 po de large sur 48 po de long, qui peut être agrandie à 60 po grâce à un panneau central pivotant et escamotable, et 4 chaises. Le plateau de la table est épais et recouvert d'arboite blanc lustré, matériau qui résiste aux brûlures et aux égratignures. Les pieds sont en gros tube d'acier chromé. Le dossier et le siège des chaises sont en caoutchouc mousse recouvert d'un tissu genre velours 52% coton et 48% fibre acrylique à rayures noires, blanches, brunes et couleur or. Les pieds se prolongeant en supports de siège et montants de dossier sont en tube d'acier chromé.

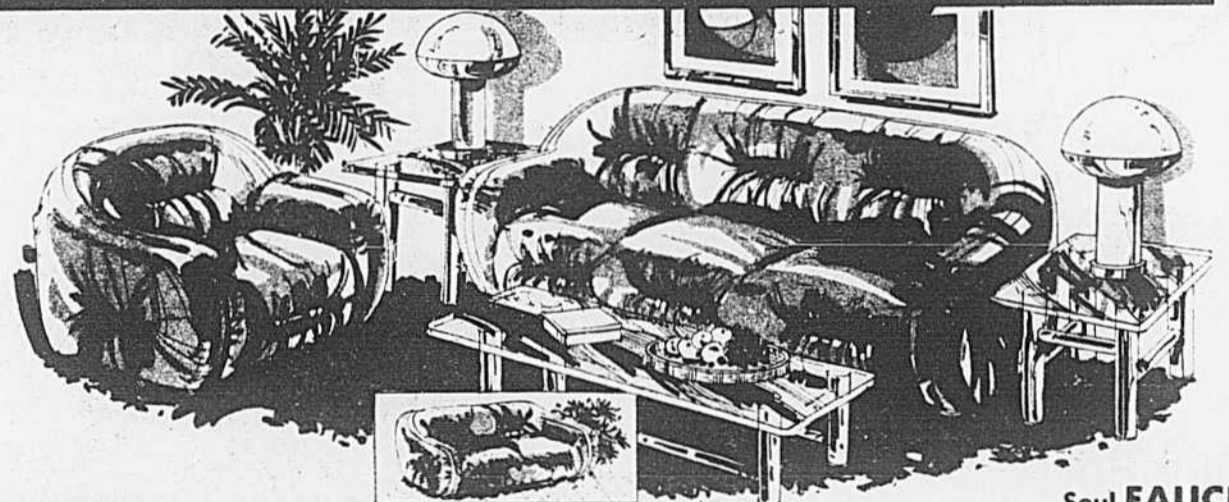
BAS PRIX DE FAUCHER

\$239⁹⁵

Rabais supplémentaire

de **3%**

si vous emportez votre achat



MOBILIER DE SALLE DE SEJOUR 3 pièces de style moderne à l'européenne

Création C.F.M., division de la firme Sklar

Ce magnifique ensemble comprend un canapé à 3 places, une causeuse (illustration encadrée) et un fauteuil. De ligne galbée, chaque pièce est dotée d'un rembourrage mousse épais et confortable et recouverte d'un tissu de velours de qualité. Siège muni d'une suspension à ressorts très souple, pieds en métal chromé.

Seul FAUCHER peut vous le proposer à un prix aussi bas...

\$899⁹⁵



MOBILIER DE SALLE DE SEJOUR 4 pièces

L'ensemble comprend un canapé à 4 places, une causeuse, un fauteuil et un tabouret, tous rembourrés de mousse et recouverts d'un tissu de polypropylène d'excellente qualité, pratiquement inusable et facile à entretenir. Fabrication robuste, ligne moderne, grand confort. Mobilier tout indiqué pour petit appartement ou sous-sol aménagé.

\$359⁹⁵

Seul FAUCHER peut vous le proposer à un prix aussi bas...

• 1400, boul. Montarville, Boucherville

A 5 minutes du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine. Accès par la sortie 58 — direction boul. Montarville — de l'autoroute 20, la Transcanadienne. Tél.: 655-3630 ou 527-8001 — Pour appel interurbain sans frais: 1-800-361-9226.

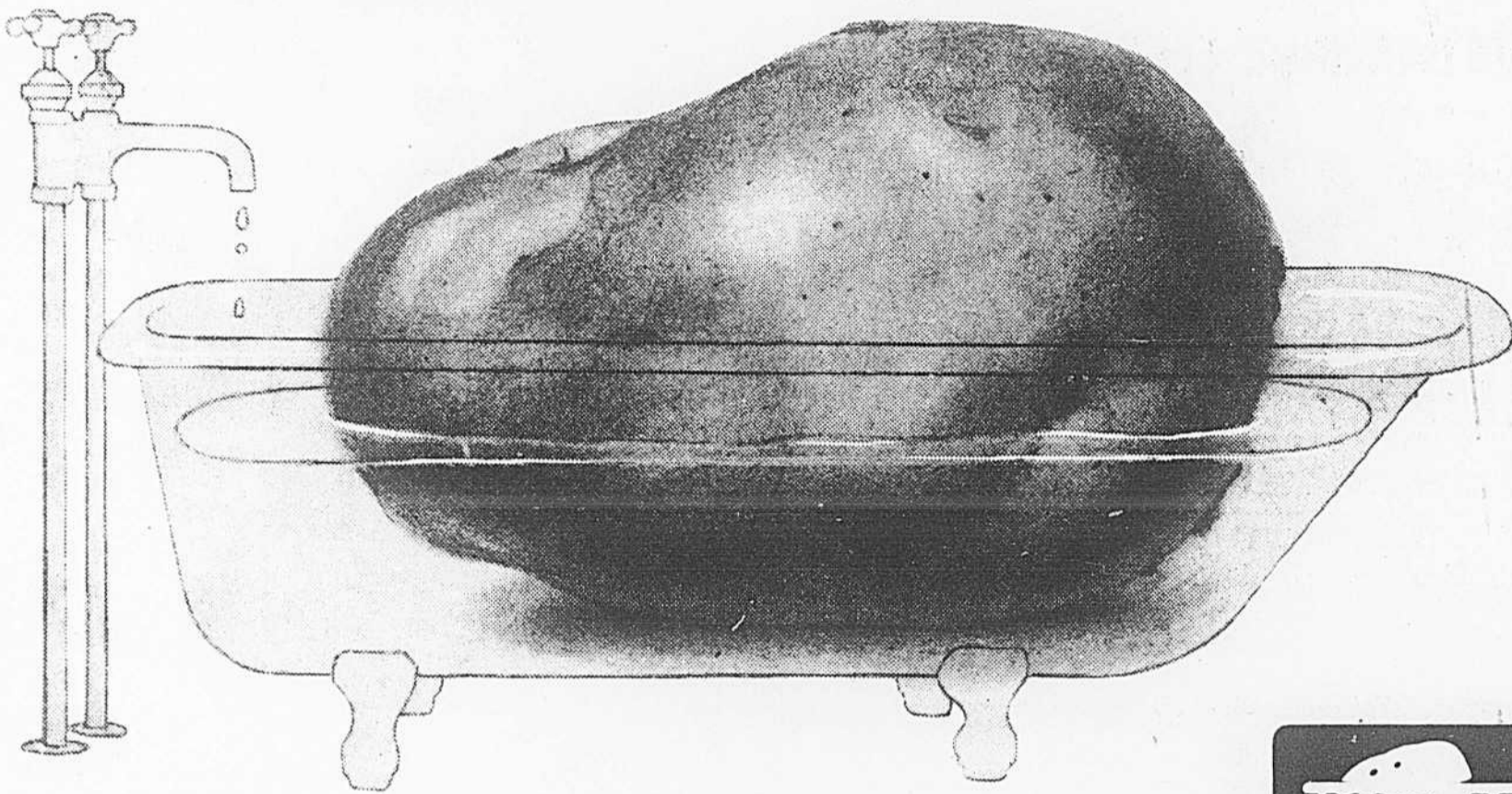
• 48, boul. des Laurentides
 Quartier Pont-Viau, Laval
 Tél.: 384-0590



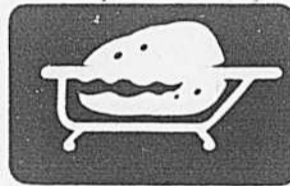
La pomme de terre lavée du Québec

Plusieurs savoureuses pommes de terre du Québec se sont fait une beauté. Juste pour vous. Grâce à un nouveau processus de lavage, les producteurs de chez nous peuvent sélectionner pour vous des succulentes pommes de terre sans meurtrissures et de grosseur uniforme. Les pommes de terre lavées du Québec, on peut presque les prendre avec des gants blancs. Elles sont si belles et si appétissantes. Ce sont les pommes de terre des vrais amateurs de pommes de terre. Recherchez les pommes de terre lavées du Québec, elles ont vraiment un bien beau corps de patate.

un bien beau corps de patate.



Recherchez les emballages de pommes de terre lavées identifiés "produit du Québec."



Producteurs de pommes de terre lavées du Québec

Le calme risque de prendre fin sur les chantiers

par Pierre VENNAT

La FTQ-construction qui semblait plutôt satisfaite du gouvernement Lévesque depuis quelque temps, a employé hier les « gros mots » et déclaré carrément que « la période relativement calme qu'on a connue sur les chantiers depuis deux ans pourrait bien prendre fin abruptement ».

S'agit-il d'une stratégie à la veille du vote d'allégeance de novembre prochain alors que les ouvriers de la construction auront à choisir entre la CSN et la FTQ, ou d'une déclaration de guerre en règle? Toujours est-il que le ton est à la hausse entre la FTQ-construction et le ministre Pierre-Marc Johnson depuis quelques mois.

Il y a quelques semaines, la FTQ-construction a accusé le gouvernement Lévesque d'instaurer déjà le séparatisme avec son règlement de préférence régionale dans le placement de la construction, en vigueur depuis le 1er juillet.

Ce règlement, on le sait, est contesté par les syndicats internationaux de la construction et les gouvernements ontarien et terre-neuvien et la FTQ-construction, en fait, est une émanation de ces syndicats internationaux.

Le financement de l'OCQ

Hier, c'est sur une décision du ministre Pierre-Marc Johnson qui permet à l'Office de la construction de se financer à même les intérêts du fonds de vacances des travailleurs de la construction, que la FTQ a réagi.

Cette année, pour la première fois, les travailleurs ont pu toucher, en plus de leur indemnité de vacances, 90 pour cent des intérêts accumulés pour le fonds et seul le 10 pour cent restant pouvait être utilisé par l'OCQ. C'était là le résultat de la négociation menée par la FTQ-construction pour le renouvellement du décret en 1976.

Environ \$7.5 millions ont donc été distribués cette année. Il s'agit donc d'une affaire de « gros sous ».

Toutefois, dans un arrêté ministériel, à l'instigation du ministre Johnson, l'OCQ pourra utiliser jusqu'à 45m des intérêts du fonds de vacances des travailleurs de la construction pour s'administrer en 1978 et jusqu'à 25 pour cent dans les années à venir.

Injuste

Ceci, selon la FTQ, représente une somme approximative de \$1.3 million en 1978 et elle trouve injuste pour les travailleurs de financer ainsi l'OCQ à même leurs goussets.

«Le gouvernement déverse sur les travailleurs le fardeau d'une administration boiteuse», soutient la FTQ-construction en rappelant que le déficit prévu pour la présente année à l'OCQ est de l'ordre de \$8 millions.

Formé par l'ancien gouvernement Bourassa, à la suite de la parution du rapport Cliche, l'Office de la construction du Québec est un organisme para-gouvernemental, financé par les entrepreneurs en construction et les ouvriers, et bénéficiant de subventions de l'Etat qui désigne ses administrateurs.

Son président est l'ex-sous-ministre Réal Mireault et l'administration de l'OCQ fait actuellement l'objet d'une enquête du vérificateur général de la province, sur ordre du ministre du Travail, suite à des accusations de malversations, lancées particulièrement par le quotidien «Le Devoir».

La FTQ-construction a donc mis le gouvernement en garde contre la tentative de se substituer au processus de négociation. Selon elle, les travailleurs de cet important secteur d'activité risquent de ne plus croire à ce mode de dialogue, avec les conséquences que cela pourra entraîner.

Bref, le secteur de la construction de la FTQ, qui suivait la politique de bonne entente que la centrale entretenait avec le gouvernement actuel depuis qu'il est au pouvoir, commence à ruer dans les brancards.

Il ne semble pas, toutefois, que la déclaration d'hier ait quelque chose à voir avec la nomination de Me Henry Keyserlingk pour coordonner toute l'activité d'épuration légale dans la construction, mais il se pourrait bien, cependant, que l'industrie de la construction connaisse, comme en 1976, une grève, celle-ci ayant été toutefois un faible succès de participation pour la FTQ.

Fermeture possible à la Baie James

BAIE JAMES (PC) — Le conflit qui vient d'éclater entre les 180 agents de sécurité oeuvrant à la Baie James et la municipalité de la Baie James, pourrait avoir pour conséquence d'entraîner la fermeture du chantier et l'évacuation de quelque 16,000 travailleurs, si un règlement n'intervient pas à brève échéance.

Des porte-parole, tant de la partie syndicale que de la partie patronale, ont confirmé que les transporteurs de vivres et de matériaux, affiliés aux Teamsters, respectaient les lignes de piquetage dressées par les agents de sécurité depuis lundi matin.

Un porte-parole de la CSN, M. Robert Lachance, a estimé à une semaine au plus la période durant laquelle le chantier pourra suffire à ses moyens, si toutes les sources d'approvisionnement sont coupées.

Du côté de la Société de développement de la Baie James, un porte-parole, M. Clément Bouffard, n'a pas voulu répondre à cette question.

Les agents de sécurité ont été expulsés du chantier en fin de semaine, après avoir rejeté, dans une proportion de 97 pour cent, les dernières propositions patronales en vue du renouvellement de leur convention collective.

**L'AMICAL
FRACASSEUR DE PRIX
À L'OEUVRE
SEULEMENT AU VRAI
CENTRE DE
LIQUIDATION À
MONTREAL**

LE CENTRE DE

Venez vite! Ouvert trois jours seulement
Jeudi: 9h à 21h — Vendredi: 9h à 21h — Samedi: 9h à 17h

LIQUIDATION DE TAPIS

NOTRE SPECIALITE:

- Lignes et couleurs discontinuées
- Balance de tapis commercial
- Tapis seconds et coupons

Bienvenue aux contracteurs.

Nous sommes désignés par des fabricants renommés pour liquider leur marchandise à des bas prix incroyables réduits pour liquidation rapide. Valeur jusqu'à \$29.99 v. car. Prix de liquidation \$1 v. car. à \$10 v. car. Rien de plus cher.

| | |
|--|--------------------|
| Comparez | |
| Tapis pour salon, salle à manger et corridor, approx. 44 v. car. Votre coût. Ord. \$8.99 à \$14.99 v. car. | \$176 |
| | \$4 v. car. |
| Prix de liquidation | |
| IMPRIMES | |
| Traité «Scotchgard» Ord. \$8.95 v. car. | \$5 |
| | \$5 v. car. |
| Prix de liquidation | |
| COMMERCIAL | |
| 1ère qualité. Bon choix de couleurs. Valeur jusqu'à \$9.95 v. car. | \$5 |
| | \$5 v. car. |
| Prix de liquidation | |
| EMBOSSÉ | |
| 2 tons, 1ère qualité. Ord. \$8.95 v. car. | \$5 |
| | \$5 v. car. |
| Prix de liquidation | |
| BOUCLE/COUPE | |
| 100% nylon. Second. Ord. \$10.95 v. car. | \$6 |
| | \$6 v. car. |
| Prix de liquidation | |
| SHAG | |
| 100% nylon. Second. Couleurs unies. Ord. \$11.95 v. car. | \$6 |
| | \$6 v. car. |
| Prix de liquidation | |
| SAXONY | |
| Ton sur ton. Ord. \$13.95 v. car. | \$7 |
| | \$7 v. car. |
| Prix de liquidation | |

BOUCLE/COUPE

100% nylon. 1ère qualité. 2 tons. Ord. \$12.95 v. car.

\$7 v. car.

Prix de liquidation

6,000 V. CAR. TAPIS ASSORTIS

1ère qualité. Du blanc au noir, choix de peluche, ciselé. Shag. Ord. jusqu'à \$16.95 v. car.

\$8 v. car.

Prix de liquidation

BOUCLE/COUPE

Ton sur ton traité au Scotchgard. Second. Valeur courante \$18.55 v. car.

\$9 v. car.

Prix de liquidation

VELOURS

100% nylon très soyeux. Second. Ord. \$25.95 v. car.

\$10 v. car.

Prix de liquidation

TAPIS GAZON

100% polypropylène. 1ère qualité. Ord. \$6.95 v. car.

\$2 p. li.

Prix de liquidation

Balance de rouleaux

Styles et couleurs assortis. Jusqu'à 20 v. car. Second. Ord. jusqu'à \$24 v. car.

\$3 v. car.

Prix de liquidation

Prélarts \$1 v. car. Choix de 3 couleurs 1ère qualité Ord. \$3.50 v. car. **Prix de liquidation**

Prélarts \$2 v. car. 4 jolies teintes, 1ère qualité Ord. \$3.50 v. car. **Prix de liquidation**

Carpette \$36 chaises. Grand choix Spécial

Coupons \$1 v. car. Second, quantité limitée Valeur jusqu'à \$16 v. car. **Prix de liquidation**

Venez constater nos prix imbattables.

Plus de 1,000 rouleaux sur un même plancher

ÉPARGNEZ JUSQU'À 70% DU PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ

Venez tôt, le choix est alors meilleur.

Achetez et économisez au seul vrai centre de liquidation à Montréal!

LE SEUL VRAI CENTRE DE LIQUIDATION A MONTREAL

CENTRE D'ACHATS MAISONNEUVE

2983 E. SHERBROOKE ENTRE IBERVILLE ET BOUL. PIE-IX

MODES DE PAIEMENT

Comptant • Cheques certifiés

OU

Master Charge • CHARGEX • VISA

CENTRE DE TUILES CERAMIQUE et Papiers Peints

NORTH AMERICAN TILE

Spécial d'été

Exemples de 20% à 40% sur présentation de cette annonce

- Un choix immense pour tous les goûts
- Stocks importants disponibles
- Importations directes au prix du gros
- Très facile à installer vous-même nous vous montrerons
- Conseils de décoration gratuits

341-3492

322-8800

676-1836

5920 Côte des Neiges PRES VAN HORNE

5785 boul. Métropolitain ENTRE LACORDAIRE & LANGELIER

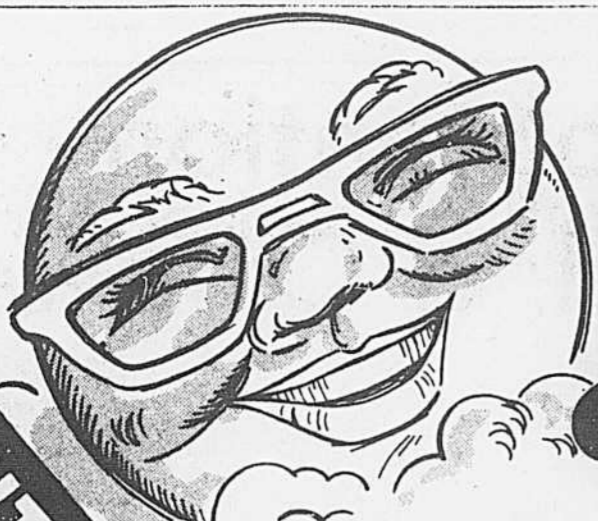
6185 boul. Taschereau EST DU PONT CHAMPLAIN (BROSSARD) (à côté des Draperies de la Rive Sud)

HEURES D'AFFAIRES

Jeu & Ven. jusqu'à 9 p.m.

Samedi toute la journée jusqu'à 5 p.m.

STATIONNEMENT FACILE



AVEC TREVI C'EST GARANTI

NOUS INSTALLONS NOS PISCINES
(PAS DE SOUS-TRAITANT)

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI au VENDREDI 9h à 9h
SAMEDI et DIMANCHE 9h à 5h



PISCINE CREUSEE

INSTALLATION COMPRISE

- Fond de béton — Revêtement de calibre supérieur
- Bordure exclusive — Filtre Jacuzzi —
- Les accessoires de haute qualité inclus.

A PARTIR DE

\$3,995

VENTE D'ÉTÉ

VENTE D'ÉTÉ

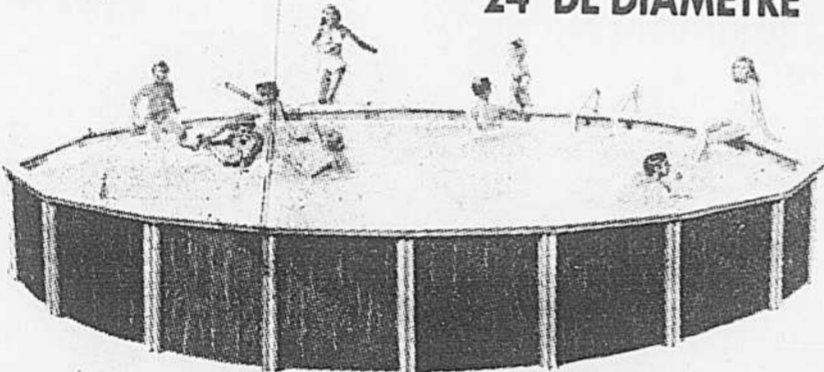
TOUT EQUIPEE

- Filtreur Jacuzzi
- 150 lb de sable
- Chlorinateur automatique
- Un nécessaire de vérification
- Thermomètre
- Boyau à retour d'eau
- Manche télescopique
- Boyau tête et manche de balayeuse
- Puisse à feuilles — Ecumoire
- Echelle de sécurité
- Echelle de sécurité ou deck avec 2 échelles comprises

PISCINES HORS TERRE STRUCTURE ET POTEAUX 6" DE LARGE

Garantie de 10 ans proportionnelle à la structure et au vinyle

24' DE DIAMÈTRE



\$999



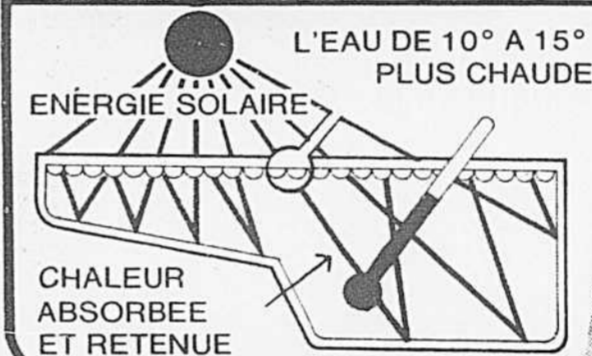
CHAUFFAGE SOLAIRE Panneaux pour Chauffage Solaire

Spécial d'Anniversaire **\$10995**

par panneau de 4' x 10'

Couverture solaire. Il vous en coûtera moins cher pour maintenir la chaleur de votre piscine.

- Si vous avez un chauffe-eau, la couverture solaire peut réduire votre compte de combustible par une marge de 50%.
- Si vous n'avez pas de chauffe-eau la couverture solaire vous permettra l'usage de votre piscine du mois de mai au mois de septembre.
- La couverture est légère et facile à manier.
- Élimine l'évaporation d'eau et diminue l'usage de produits chimiques. (Prix selon la grandeur de votre piscine)



DECK

4' x 6'
Rég. \$79.95

SPECIAL **\$6995**

BOYAU A BALAYEUSE: 1 1/4

DE LUXE
Rég. 70¢ le pied

SPECIAL **35¢**

MANCHE avec NET A FEUILLES

Rég. \$6.95

SPECIAL **\$495**

ATTRAPE FEUILLES

Rég. \$39.95
SPECIAL **\$2495**

SUPER SPECIAL

ALGICIDE 160 oz

2 gallons pour

\$995

4 gallons pour

\$1900

SUPER SPECIAL CHLORE

100 lb
SPECIAL **\$6895**

H.T.H. 35 lb
\$3995

H.T.H. 100 lb

SPECIAL **\$8995**

H.T.H. 50 lb
\$5495

GLISSOIRE DE LUXE

Courbe, 8 pieds

Rég. \$360.00

SPECIAL **\$28900**

FILTRE AU SABLE

ACIER INOXYDABLE
20" — 1 H.P.

Rég. \$425.49

SPECIAL **\$29995**

CHAUFFE-EAU

SUPER SPECIAL DE FIN DE SAISON

SUPER SPECIAL

CHAISES FLOTTANTES
MATELAS — JEUX BATEAUX BOUEES

RAMASSE-FEUILLES

Rég. \$8.95

SPECIAL **\$595**

TETE BALAYEUSE

Rég. \$14.95

SPECIAL **\$995**

GAGNEZ UN VOYAGE POUR DEUX PERSONNES EN FLORIDE

Treasure Tours

COUPON DE PARTICIPATION

Au Concours Voyage en Floride disponible avec une visite au magasin Trévi.

AUCUN ACHAT REQUIS

TREASURE TOURS

PLUSIEURS AUTRES SPECIAUX EN MAGASIN — QUANTITE LIMITEE

LES PISCINES



515, BOULEVARD LABELLE

FABREVILLE, LAVAL
(COIN DAGENAIS)

622-9801

2 DIRECTIONS
• Autoroute des Laurentides, jusqu'à sortie 14.
• Autoroute 13 jusqu'au bouél. Dagenais, puis vers l'est jusqu'au bouél. Labelle nord.

VOYAGE EN FLORIDE



REGLEMENT DU CONCOURS

- 1- Les bons de participation sont gratuits et disponibles dans notre magasin.
- 2- Déposez les coupons dans la boîte à l'entrée du magasin.
- 3- Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus.
- 4- Il n'est pas nécessaire d'acheter ou d'être présent au tirage pour gagner.
- 5- Les participants devront répondre à une question facile pour se mériter le prix.
- 6- Le tirage est ouvert à tous les résidents du Canada excepté les employés du magasin et leur famille ou les familles immédiates.
- 7- Le prix doit être accepté comme 'tel et ne peut être monnayable.
- 8- Les participants doivent se conformer à ces règlements de concours et la décision du juge est finale. Nous nous réservons le droit de publier toutes les entrées gagnantes au concours par la presse écrite ou parée.
- 9- Ce concours est assujéti à toutes l's lois fédérales et provinciales.
- 10- Les dates de voyage sont à la discrétion de la compagnie transportante.

Treasure Tours

LP 02878

PISCINE TREVI 515 BOUL. LABELLE, FABREVILLE-LAVAL
NOM.....
ADRESSE.....
VILLE.....
TEL.....

Le Québec part favori pour l'obtention d'un marché de \$1,5 milliard d'Ottawa

par Mario FONTAINE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les chantiers navals québécois ont de fortes chances de décrocher un contrat de \$1,5 milliard du ministère canadien de la Défense, en vue de la construction de six navires de patrouille.

Parmi les cinq groupes de compagnies à recevoir les propositions du ministère hier, on retrouvait, en effet, les noms de Marine Industries (Sorel), Canadian Vickers (Montréal), Davies Ship Building (Lauzon), Pratt & Whitney (Longueuil).

Cette dernière ne possède pas de chantier en propre, mais souhaite se charger de l'élaboration globale du projet, quitte à en confier la mise en oeuvre à des sous-contractants. De plus, c'est la seule firme capable de produire les turbines à gaz devant propulser les futures frégates.

Plus rapides que les navires de la classe Saint-Laurent qu'elles remplaceront graduellement entre 1985 et 1989, celles-ci disposeront en outre d'un équipement beaucoup plus sophistiqué leur permettant de mieux lutter contre les avions, navires et sous-marins ennemis.

Ottawa espère même que la construction de ces navires donnera naissance à une industrie électronique canadienne à la fois viable et autonome. De fait, le gouvernement fédéral entend



Voici le genre de destroyer appelé à disparaître de la marine de guerre du Canada pour être remplacé par des vaisseaux de dimension plus

modeste mais plus complètement équipés pour la défense du Canada.

Photo CP

garder au pays la plupart des 4.500 emplois directs et indirects que générera le programme pendant huit ans.

Un seul secteur fera exception, celui de l'armement, où il faudra recourir à des fournisseurs étrangers, le Canada ne possédant pas les installations nécessaires.

Un projet aussi complexe et d'une telle envergure ne pourrait être mené à bien par une seule compagnie, comme c'était tradi-

tionnellement le cas. Aussi, c'est avec des entreprises regroupées que le ministère de la Défense transige maintenant, comme on l'a constaté hier.

Les cinq groupes à manifester leur intérêt au programme ne sont pas des consortiums comme tels, mais sont plutôt formés de compagnies complémentaires capables, réunies, de construire des destroyers répondant aux spécifications gouvernementales. Ce n'est qu'à l'adjudication

du contrat final que ces firmes s'uniront de manière formelle, et rien n'assure qu'on retrouvera alors les mêmes firmes dans les mêmes groupes.

La structure de fonctionnement demeure très souple, ce qui n'est pas pour déplaire au gouvernement, qui espère que l'ampleur du projet créera une saine émulation entre les concurrents. Car on parle aujourd'hui de six frégates et de \$1,5 milliard. Mais ce montant

dépassera vite le cap des \$2 milliards avec l'inflation, et il est déjà question d'ajouter 14 frégates supplémentaires au tournant du siècle.

Autre innovation, le ministère de la Défense laisse à l'entreprise privée la conception même des navires, se contentant de donner quelques spécifications générales à respecter. Les montants en jeu incluent donc la conception des navires proprement dite, leur construction, les

pièces de rechange, la modernisation des installations de soutien terrestre, la formation de l'équipage, le fonctionnement et l'entretien du matériel.

« Cette participation à la conception des navires représente un grand défi pour nous, un défi que nous sommes prêts à relever. Cela va aussi donner une plus grande maturité à l'industrie canadienne et développera notre potentiel en ingénierie et en électronique », devait déclarer le président et directeur général de Marine Industries, M. Jean Rock Brisson, à sa sortie de la séance d'information d'hier.

Il s'agissait, en fait, d'un simple dépôt de propositions, auxquelles les compagnies travaillaient depuis plusieurs mois, parfois même un an. Les chantiers étudieront les demandes gouvernementales jusqu'en novembre, et ce n'est qu'en janvier 79 qu'on mettra fin à l'évaluation.

L'attribution du contrat de construction n'aura lieu qu'en août 1981, et le premier navire sortira du chantier en décembre 1985 si l'échéancier actuel est respecté. Quant au sixième et dernier navire, ce n'est qu'en décembre 1989 qu'il entrera en fonction, avec environ 200 hommes à son bord.

Ces porte-hélicoptères témoignent de la volonté du Canada d'assurer sa souveraineté et la défense de son territoire.

FRANKENSTEIN EUT SA REVANCHE



Maintenant c'est
'REVENGE OF THE PINK PANTHER'
La nouvelle, merveilleuse super-panthère
United Artists
Dès vendredi!

Meubles

20% à 50% de rabais

LES INTERIEURS

bedford

DORVAL, QUE.

DES RABAIS ALLANT DE 20% à 50%

Des marques renommées, telles que: Barrymore, Kaufman, Gibbard, Collin et plusieurs autres.

MEUBLES

Vilas

RABAIS DE 20 À 50%

Choix de salle à manger, mobiliers de cuisine, chambres à coucher et mobiliers d'appoint

Sur tous les FAUTEUILS en magasin

LA-Z-BOY

33 1/3% DE RABAIS

Voici notre emplacement

1850, boul. Hymus
DORVAL
Tél.: 683-8311

VASTE CHOIX DE LAMPES pour tous les goûts

EDUCATION DES ADULTES CEGEP

Cours du soir et de jour

119 cours offerts

Conditions d'admission
Si vous avez entre 18 et 78 ans et complété votre secondaire en tout ou en partie vous pouvez étudier au cégep; renseignez-vous.

24 DISCIPLINES

| | |
|--|--------------------------------------|
| Administration Personnel Comptabilité Marketing Secrétariat Informatique... | Anglais Espagnol Art Cinéma |
| Psychologie Politique Sociologie Histoire Philosophie... | Mathématiques Chimie Biologie |

Pour obtenir l'annuaire et l'offre de cours: 376-6310

GRATUITE SCOLAIRE?
Inscription à moins de 4 cours: certains cours sont gratuits.
Inscription à 4 cours: GRATUITE TOTALE

INSCRIPTIONS: 7 ou 18 août
(sans rendez-vous) 13 heures à 21 heures
FRAIS D'INSCRIPTION: \$10.00

Les pièces requises pour l'ouverture du dossier sont les bulletins, le certificat de naissance et une photo.
DEBUT DES COURS: 5 septembre.

Education des adultes
CEGEP Rosemont,
6400, 16e Avenue,
Rosemont, Montréal.
376-6310
LE CEGEP ÇA VOUS APPARTIENT AUSSI!

Aux Vraies Aubaines

présente son

"PLEIN AIR"

FESTIVAL

Aubaine "Plein Air"

PAÏNS

Pour HOT DOG ou
HAMBURGER
"PROVIGO"
PQT de 12's

59¢

**CRÈME
GLACÉE**

"PROVIGO"
CARTON 2 LITRES

99¢

**CROUSTILLES
RÉGULIÈRES**

"DULAC"
SAC de 225 G.

89¢

Aubaine "Plein Air"

**RÔTI DE
PORC FRAIS**

PORTION du
JARRET
ou de LA
CROUPE

99¢
lb

Aubaine "Plein Air"

OEUFS

CANADA CATÉGORIE
"A" GROS
LA DOUZAINÉ

79¢

SERVIETTES

de PAPIER POUR LA TABLE
SANS NOM
PQT de 400's

\$ 1.79

BACON à DÉJEUNER

SANS COUENNE

"PROVIGO"
PQT de 16 oz

\$ 1.39
ch.

SAUCISSE
de PORC et BOEUF
"ROYAL"

PRODUIT DÉCONGÉLÉ

89¢
lb

BOISSONS GAZEUSES
ESSENCES VARIÉES

"MAXI" 5 BouT. 26oz **99¢**
+ dépôt

CORNETS
"M^c CORMICK"
boîte de 48's

89¢

Aubaine "Plein Air"

HARICOTS
JAUNES DU QUÉBEC NO 1

29¢
lb

Aubaine "Plein Air"

BRÏQUETTES

Pour B. B. Q.
"PROVIGO"
SAC de 10 lb

\$ 1.59

ADRESSES des MAGASINS
dans le GRAND MONTREAL

3565 boul. Taschereau, St-Hubert
8351 boul. Newman, Ville Lasalle
1780 boul. des Laurentides, Laval
4625 rue Jean-Talon, Montréal
2600 rue Victoria, Lachine

CANTALOUPS
FRAIS No 1 de CALIFORNIE
GROSSEUR 18

69¢
ch.

Prix en vigueur jusqu'au samedi le 5 août 1978.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Aux Vraies Aubaines



Johnson qualifie le Code du travail «d'avant-gardiste»

QUEBEC (PC) — Le Code québécois du travail est devenu une pièce législative d'avant-garde.

C'est ce qu'a soutenu hier à Québec le ministre québécois du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, qui portait la parole devant les Teamsters du Canada réunis pour leur premier congrès à Québec.

«Je dois vous dire, a déclaré le ministre dès le début de son allocution, que les amendements que le gouvernement a apportés en décembre dernier au Code du travail en ont fait une pièce législative d'avant-garde comme on n'en retrouve nulle part au Canada, en Amérique ou dans ce qu'on appelle l'hémisphère occidental.»

Selon M. Johnson, quatre éléments de la réforme ont contribué à la modernisation de la législation du travail:

- les dispositions anti-scabs;
- l'établissement du précompte syndical;
- l'obligation du vote secret au cas de grève, d'élection des officiers syndicaux et de signature d'une convention collective de travail;
- l'établissement de l'arbitrage obligatoire lors de la négociation d'une première négociation.

Le ministre québécois du Travail a expliqué que son gouvernement a décidé d'inclure dans la loi les dispositions anticscabs pour des motifs politiques et pratiques.

D'abord, a-t-il observé, en raison du préjugé favorable aux travailleurs véhiculés par le Parti québécois,

d'autre part, parce que dans les faits, il semble y avoir au sein du patronat un accord tacite en vue d'éviter l'usage des briseurs de grève.

Précompte syndical

M. Johnson, évoquant la disposition du précompte syndical qu'il ne faut pas confondre, a-t-il dit avec la Formule Rand, a fait savoir qu'elle est fondée sur le principe que «toutes les personnes qui sont couvertes par une unité d'accréditation qu'elles soient ou non membres de l'association, bénéficient des avantages négociés par cette association».

En dépit de tout cela, a expliqué le ministre, le Code du travail demeure fidèle à la tradition nord-américaine puisqu'il repose toujours sur les principes fondamentaux que sont la liberté des parties, le droit d'association et la négociation avec diligence et bonne foi.

Construction

Le ministre, évoquant après son allocution le contentieux Québec-Ontario sur l'embauche des travailleurs de la construction a dit regretter que le projet de loi ontarien puisse paraître comme une reprise à la réglementation québécoise mais il en a reconnu le bien-fondé et dit espérer que les deux législations soient la base d'une négociation entre les deux provinces.

Enfin évoquant les fameux \$85 envoyés par le ministre fédéral des Finances à chaque Québécois, M. Johnson a déclaré que ce geste «est farfelu» et que M. Jean Chrétien «fait de la politique jusque dans la poche des Québécois».

Le Moignan: Bellemare devrait céder sa place à un plus jeune

QUEBEC (PC) — Il ne serait pas mauvais que le député de Johnson à l'Assemblée nationale, M. Maurice Bellemare, cède à un plus jeune député son poste de leader parlementaire.

Voilà l'avis qu'a exprimé le député unionniste de Gaspé, M. Michel LeMoignan, au cours d'une interview à la Presse Canadienne, confirmant ainsi une déclaration faite en fin de semaine dernière sur les ondes d'une station radiophonique de Matane.

«M. Bellemare, a déclaré le député de Gaspé, a ses mérites. Il est utile au parti et peut très certainement agir encore comme



Michel Le Moignan

excellent conseiller. Mais je ne trouverais pas mauvais que le poste de leader parlementaire à l'Assemblée nationale soit con-

fié à un jeune comme par exemple, M. Yvon Brochu (Richmond) ou Serge Fontaine (Nicolet-Yamaska) ou encore à la personne



Maurice Bellemare

que le caucus désignera.»

Le référendum
M. LeMoignan par ailleurs a dévié des

directives émises lors du dernier caucus de son parti le 12 juillet dernier au Lac-à-l'Épaulé.
En effet, le député de

Gaspé que plusieurs observateurs ont décrit comme appartenant à l'aile nationaliste de son parti, a déclaré qu'il ne peut maintenant déterminer s'il dira «oui» ou «non» lors du référendum sur la question québécoise et le projet péquiste de souveraineté - association.

«Le parti, a-t-il déclaré, a déjà indiqué qu'il refusera tout projet qui émane du programme du Parti québécois. Moi, je ne sais pas encore si je dirai oui ou non.»

«Mais, a-t-il dit, encore, n'allez pas conclure pour autant que suis péquiste. Je ne suis pas péquiste. Je suis nationaliste, tout simplement.»

en bref

Trudeau sera présent aux Jeux

C'est une présence officielle que fera le premier ministre Trudeau, durant le week-end, aux Jeux du Commonwealth, à Edmonton. Les directeurs du protocole aux Jeux ont déclaré qu'aucun itinéraire précis n'a été préparé pour le chef du gouvernement fédéral.

Le bureau du premier ministre à Ottawa a toutefois fait savoir qu'il accueillera la reine Elizabeth, à son arrivée aux Jeux et qu'il participera à deux réceptions officielles.

«Je ne comprends pas pourquoi les dirigeants des Jeux affirment que sa visite n'est pas officielle», de dire un porte-parole du premier ministre. «S'il doit accueillir la reine, il se livre à une visite officielle.»

M. Trudeau est revenu à Ottawa dimanche, complétant un voyage privé de 10 jours à Paris et au Maroc, à l'issue du sommet de Bonn.

Etude sur le salaire des juges

On a annoncé, hier, que le ministre de la Justice Ron Basford avait créé un comité pour le conseiller sur les salaires et avantages donnés aux juges qu'il nomme.

Le comité devra également étudier «les implications fiscales des nominations judiciaires des sujets possibles pour le banc et des juges actuels».

Présidé par l'avocat Irwin Dorfman, de Winnipeg, le comité doit soumettre un rapport avant la fin de l'année.

Hausse du salaire minimum en Ontario

Plus de 250.000 travailleurs de l'Ontario ont reçu une augmentation de salaire hier quand la province a porté le salaire minimum de \$2.65 à \$2.85 l'heure.

Un porte-parole du ministère du Travail a dit qu'il ne pouvait estimer combien de travailleurs de la construction bénéficieraient d'une hausse de \$2.90 à \$3.15 l'heure. Un bon nombre sont employés sur une base saisonnière et on ne dispose pas de statistiques exactes.

Aide royale molestée

Le palais de Buckingham et les Forces canadiennes ont entrepris une enquête sur le ruodoement d'un membre de la suite de la reine par un policier militaire, hier soir, à la base de Namao.

«Nous prenons l'incident au sérieux et nous allons faire enquête pour savoir ce qui est arrivé», a déclaré M. Michael Shea, un secrétaire de presse de la reine.

L'affaire a commencé au moment où Mme Ginette Clark a remarqué que les photographes ne pouvaient pas voir la reine descendre d'avion.

Mme Clark est la coordonnatrice adjointe des media et elle porte un insigne doré pour montrer qu'elle fait partie de la suite de la reine.

Voulant faire approcher les photographes du Dash-7, Mme Clark s'est fait bousculer par un policier militaire, qui a refusé de la laisser faire.



**Simpsons pense à vous!
Pensez à Simpsons!**



Solde

tenues de détente «Leisure Lady»... toujours de bon aloi à la maison ou en vacances!

Ces ravissantes tenues de détente très recherchées ordinairement de coût plus élevé, vous sont offertes à un seul bas prix grâce à un solde du manufacturier... maintenant chez Simpsons!

A. Peignoir boutonné devant. Modèle 50% polyester/50% coton à manches longues et corsage élastique froncé. 2 poches latérales. Ton jaune, bleu, rose pâle ou vert menthe. P.M.

B. Combinaison en tissu éponge extensible 80% coton/20% polyester, boutonné devant. Manches courtes. Ton rouge, vert ou bleu. P.M.

C. Peignoir imprimé, 65% polyester/35% coton. Manches longues, devant boutonné, col et poignets à volants plissés. 2 poches latérales. Motif floral sur fond bleu foncé, brun ou noir. P.M.G.

D. Robe soleil 100% coton. Boutonnage jusqu'à la taille, bande de taille élastique, jupe à 2 volants. Variété de tons de terre. P.M.

E. Peignoir en tricot bouclé 75% acétate/25% rayon. Modèle enveloppant à bande de taille élastique, attaches latérales et 2 poches latérales. Motif floral sur fond blanc. P.M.G.

F. Robe de nuit style paysanne 50% coton/50% polyester. Encolure arrondie, bande de taille élastique. Manches, ton blanc. Délicat imprimé sur fond noir ou rouge. P.M.G.

Prix Simpsons

1399

VEUILLEZ INDIQUER SECOND CHOIX DE COULEUR. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK.
Rayon 326, au quatrième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons

Simpsons pense à vous!
Pensez à Simpsons!



ÉVÈNEMENT FOURRURE CHEZ SIMPSONS

manteau en chat sauvage à poil long naturel

Prix Simpsons

\$1388

manteaux pleine longueur en vison canadien

Prix Simpsons

\$2088

Achetez maintenant, portez plus tard!

Ils sont les plus recherchés! Nouveaux manteaux en chat sauvage, peaux entièrement descendues... d'une richesse sans pareille! Moelleux et de tout confort, ils sauront vous faire passer un hiver bien au chaud! Modèles présentés en nouvelles longueurs. Procurez-vous le vôtre maintenant... en profitant de cet événement!

Pensez au plan mise-de-côté Simpsons. Il suffit d'un dépôt de 10% au moment de l'achat et votre manteau sera entreposé jusqu'à l'automne; à ce moment vous pourrez payer le solde comptant ou le porter à votre compte Simpsons.

Souvenez-vous... lorsque vous pensez fourrure... pensez Simpsons.

Rayon 311 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement

Merveilleux manteaux en vison canadien à peaux entièrement descendues, reconnu pour son élégance, son confort et sa richesse! Ils sont minutieusement créés dans de nouveaux modèles pour plaire à toutes! Chaque peau est soigneusement choisie pour la densité de son poil et la richesse de sa couleur par des fourreurs canadiens renommés. Venez les essayer aujourd'hui! Pastel naturel, foncé d'élevage naturel et buff naturel. **Chaque manteau porte la garantie Simpsons: «Satisfaction ou remboursement».**



pullover toute saison glissière au dos

Prix Simpsons

6.99

Ajoutez quelques-uns de ces pullovers à votre garde-robe! Ils se portent avec tout... et en toutes occasions! Modèles à manches longues; col roulé et glissière au dos. Confection en tricot 45% rayonne / 55% acrylique, lavable à la machine. Blanc, jaune ou rose pâle. Petit (12-14), moyen (16-18), grand (20-22), très grand (38).

Rayon 617 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Venez en personne, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit



(Photo UPI)

L'Allemande de l'Ouest Kristina Berster, soupçonnée d'activités terroristes dans son pays, ne semble aucunement inquiète sur son sort, témoin le sourire qu'elle affiche à sa sortie du Palais de justice de Burlington, au Vermont, hier. La jeune femme a comparu sous l'accusation d'avoir enfreint les lois américaines sur l'immigration en tentant de pénétrer illégalement aux États-Unis, venant du Canada, le 16 juillet dernier.

Mlle Berster plaide non coupable à sept chefs d'accusation

BURLINGTON, Vermont (d'après UPI) — Kristina Berster, que l'on croit être une terroriste ouest-allemande a plaidé l'innocence hier aux sept chefs d'accusation logés contre elle à la suite de sa présumée tentative d'entrer illégalement aux États-Unis, en provenance du Canada.

Mlle Berster avait été arrêtée le 16 juillet dernier à Alburg, dans le Vermont, après avoir présumé-

ment tenté d'éviter le poste de contrôle de l'immigration américaine et, par la suite, produit un faux passeport iranien.

Hier, le juge Albert Coffrin a réduit le cautionnement de Mlle Berster de \$500,000 à \$100,000.

On ne sait pas encore cependant si Mlle Berster, qui est revenue à la prison d'Albany, dans l'Etat de New York, sera en mesure de déboursier le cautionnement.

Son procès a été fixé en principe au 12

septembre prochain, mais ses avocats ont fait savoir qu'ils demanderont peut-être un ajournement.

Un avocat de la Couronne a indiqué à la Cour que les services d'immigration des États-Unis avaient en main un mandat de détention à l'encontre de Mlle Berster et qu'en conséquence, elle ne pourrait sortir de prison même si elle réussissait à fournir le cautionnement requis.

Il a descendu son partenaire sur les ordres de la MAFIA

WASHINGTON (d'après UPI) — Un prêteur usurier de Miami a avoué froidement hier avoir tué son partenaire en affaires sur les ordres de son «boss» de la mafia à New York.

Comparaisant devant le comité du sénat américain sur le crime organisé, Gary Bowdach, 35 ans, a précisé que s'il n'avait pas tué, en 1970, son partenaire Cicchini, qu'il soupçonnait de vouloir faire des révélations à la police, il aurait été lui-même assassiné sur les ordres de son «boss» de

New York, Julie (Big Julie) Strowitz.

Bowdach, qui purge présentement une peine de 15 ans d'emprisonnement pour prêts usuraires et une peine de 5 ans pour possession illégale d'armes à feu, a reçu l'immunité pour les crimes qu'il avouera devant le comité sénatorial.

Pressé de questions, il a d'ailleurs avoué hier qu'il avait tenté de tuer deux «copains» en Floride qu'il soupçonnait d'être des indicateurs du FBI.

«Les deux s'en sont tirés, a-t-il dit, mais l'un d'eux, Warner, par

un cheveu seulement».

«Je l'ai tiré dans la tête, mais la balle a ricoché sur le crâne et a démolí le pare-brise». «Warner a alors pris la fuite et j'ai tiré cinq coups de .38 dans sa direction sans toutefois parvenir à le descendre».

Bowdach a également révélé qu'il avait servi «d'homme fort» à un représentant syndical de l'Association internationale des débardeurs qui aurait offert un pot-de-vin de \$40,000 à un «boss» de la mafia, Meyer Lansky.

un seul numéro

285-7111

pour placer votre petite annonce dans

rive nord

et

rive sud

tous les mardis

la presse

Supplément inclus dans LA PRESSE régulière du mardi.

Toutes les nouvelles importantes de la semaine se rapportant à chaque région.



ÉVÈNEMENT MANTEAUX CHEZ SIMPSONS

manteaux similifourrure
d'une élégance surprenante

Prix
Simpsons **119⁹⁹ à 239⁹⁹**

Achetez maintenant... portez plus tard

Ces manteaux similifourrure imitent d'une façon incroyable la vraie fourrure. Ils vous assurent chaleur sans lourdeur. Vous les porterez en toutes occasions et de plus ils s'agencent à pratiquement tout. Seulement 5 modèles représentés de notre vaste sélection. Événement manteaux chez Simpsons. Entrez et essayez-les au magasin Simpsons le plus près de chez vous.

Modèles. Les silhouettes les plus demandées, à devant droit ou croisé. Ceinture nouée ou martingale, quelques-uns avec garniture luxueuse similicuir.

Qualité. Similivison, castor, chat sauvage, chinchilla, astrakan ou phoque «Borgasia». Tous en peluche 100% acrylique avec entre-doublure pour plus de chaleur et pleine doublure acétate.

Coloris. Similivison d'élevage foncé, pastel, «thermoline» ou gris. Similicastor brun. Simili chinchilla gris. Similichat sauvage brun foncé. Simili-astrakan noir.

Tailles. Petites 6 à 16, moyennes 8 à 18 ou 10 à 20; demi-tailles 14½ à 24½ dans la sélection.

Pensez au plan mise de côté Simpsons

Grâce à un dépôt de 10% au moment de l'achat, votre manteau sera entreposé jusqu'au 1er octobre, c'est alors que vous effectuerez le solde au comptant ou que vous le porterez à votre compte Simpsons.

Rayon 301, au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

Pour achat en personne seulement



Simpsons pense à vous!
Pensez à Simpsons!



SIMPSONS EN VILLE OUVRE TOUS LES MATINS DÈS 9 HEURES

EN VILLE

977 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7
Du lundi au mercredi,
de 9h à 5h 30 du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

FAIRVIEW

6790 Trans-Canadienne
Pointe-Claire Québec H9R 1C5
Du lundi au mercredi,
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

LES GALERIES D'ANJOU

7895, Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
Du lundi au mercredi,
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

LE CARREFOUR LAVAL

3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
Du lundi au mercredi,
de 9h 30 à 6h du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h 30 à 9h du soir
Samedi, de 9h à 5h du soir

VENEZ EN PERSONNE,
ÉCRIVEZ OU COMPOSEZ
842-7221
SERVICE TÉLÉPHONIQUE
24 HEURES PAR JOUR
POUR COMMANDER DU
MAGASIN OU CATALOGUE